

LES CAHIERS DES DROITS DE L'HOMME

Les Droits de l'Homme sont-ils proclamés? - Oui
Sont-ils appliqués? - Non!

Revue tri-mensuelle pour les Ligeurs

ABONNEMENTS D'UN AN

France 20.00
Etranger 25.00

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

27, Rue Jean-Dolent, PARIS XIV^e
TÉL. GOBELINS 25-32

Directeur: Emile KAHN

PRIX DU NUMÉRO: 1 fr.

Adresse Télégraphique:
DROITHOM-PARIS
Chèques postaux:
c/c 218.25, PARIS

SOMMAIRE

AU CONGRÈS DE DIJON

LE BANQUET

EN ESPAGNE

Luigi CAMPOLONGHI

Louis de BROUCKERE

Quelques mesures de justice

L'AIDE AU PEUPLE ESPAGNOL

Bulletin de la Ligue des Droits de l'Homme

REVUE D'IDÉES POUR LE COMBAT.
REVUE DE COMBAT PAR LES IDÉES.

Problèmes
et Documents

DANIEL GUÉRIN

FASCISME ET GRAND CAPITAL

(ITALIE, ALLEMAGNE)

Qui connaît bien le fascisme,
bien le combat.

OU PASSER VOS VACANCES ?

COTE D'AZUR

MENTON. — « Les Sapins », dans un des plus beaux coins du monde, à 500 m. de la plage. Verger, potager, fleurs, pinède, 28 fr. par jour, taxes incluses.

NICE Hôtel du Midi, 100 m. gare P.-L.-M., pl. centre, tout conf., meil. accueil. Chamb. dep. 12 francs, pens. compl. facult. depuis 28 francs.

BRETAGNE

CAMARET-SUR-MER (Finistère). Hôtel Moderne, sur le Port, face mer. Spécialités crustacées. Pension juin-sept. depuis 18 fr. ; juillet-août, 25 fr. Recommandé.

SABLES-D'OR-LES-PINS (C.-du-N.). Mer et Forêt. Plage idéale, sécurité absolue. Demandez notice illustrée et tous renseignements au Syndicat d'Initiatives de Sables-d'Or. Timbre pour réponse.

MANCHE

Vacances à **SAINT-PAIR-SUR-MER**, près Granville. Logement, 3 repas, boisson comprise, 20 à 23 fr. par jour. La Vague, 18, pl. Dauphine, Paris-1^{er}. Dem. notice, t. p. r.

TOURAIN

TOURS. Châteaux de la Loire, Hôtel de Grammont, 16, av. de Grammont, 30 ch. tt confort dep. 15 fr., sans restaurant, eau cour, chaude et froide. S. de b. Garage. T.C.F. A.C.F.

STATIONS THERMALES

VICHY Villa Thermale, r. Gallieni, près Sources, sur beau parc Césaires, tranquillité, confort, pension premier ordre, sa cuisine, de 28 à 35 francs.

VICHY Villa Sadi-Carnot, G. Bayon, 15, Bd Carnot prolongé. A louer chambres confortables avec cuisine et matériel nécessaire sauf linge. Garage, Prix modérés.

PECHE

Hôtel Demoncey, Dormans (Marne). Tél. 18. Tout le confort. Bonne cuisine bourgeoise, jardin. Pays de repos et de pêche. Pension complète, 25 fr.

OFFRE D'EMPLOI

Ligueur, ancien directeur de fabrication du vêtement, venant de perdre sa situation par suite de la fermeture de l'usine qui l'employait, cherche emploi dans cette branche d'industrie autant que possible. Excellent modeliste, connaît toute la fabrication du vêtement, tous les services de vente. Ecrire à M. FOURCHÉ, 21, Quai du Nord, Elbeuf (Seine-Inférieure).

A consulter avant vos achats

COMMERÇANTS ET PRODUCTEURS

accordant aux ligueurs
des conditions spéciales :

BIJOUTERIE — HORLOGERIE

— Théo, 150, boulevard Magenta, Paris. (Tél. : Tru. 65-02.) Bijoux, diamants. Maison de confiance. Remise 10 %.

MEUBLES

— Paris-Meubles, 28 bis, rue Damrémont, Paris-18^e. Literie, lingerie. T.S.F. A crédit, payable en deux ans, rien d'avance. Remise 10 %.

OPTIQUE

— Arnhold, 13, rue Auber, Paris (9^e). Lunettes parfaitement ajustées. Prix modérés. 10 0/0.

RELIURE

— Ervaile, 6, rue Cassette, Paris (6^e). Toutes reliures Outillage et fournitures 10 0/0.

SIÈGES

— Les Sièges Constant, 42, rue de Chanzy, Paris (11^e). (Tél. : Rog. 10-04.) Fauteuils grand confort 50 % moins cher.

VÊTEMENTS

— Léon, tailleur, 35, rue Bergère, Paris. (Tél. : Pro. 77-09.) Le beau tailleur, strict, sur mesures. Complis, 525 fr. Pardessus, 490 fr. Remise 10 %.

VINS ET CHAMPAGNES

— P. Delaire, à Cerseuil (Marne). (Ch. p. 306-52, Nancy.) Champagnes, Champagne bon cru 8 ou 9 fr. à la b. rendu gare, suivant distance, par 25 b.

— Gravelin, propriétaire à Saint-Aubin de Luigné (Maine-et-Loire). Grands vins d'Anjou. Coteau du Layon. Vin blanc et rosé en cercle et en bouteilles.

— Saint-Emillon 1935 à 1 fr. 35 la bouteille, 11 degrés, les fûts prêtés, toutes connotations. Demander prix années antérieures. — Gaury Roger, propriétaire de grands crus, à Saint-Emillon (Gironde).

Les commerçants membres de la Ligue qui désirent figurer dans cette liste sont priés d'écrire aux Cahiers des Droits de l'Homme, Service de la Publicité, 27, rue Jean-Dolent, à Paris (14^e).

Les sièges CONSTANT

42, rue Chanzy — PARIS (11^e)

Téléphone : Roquette 10-04

50 % moins cher



FAUTEUILS CUIR PATINÉ

GRAND CONFORT

Formes nouvelles
depuis 175 fr.

Conditions spéciales aux Ligeurs

EXPOSITION UNIQUE
200 MODÈLES

La plus importante fabrique spécialisée
dans la fabrication du siège de cuir
ATELIERS ET EXPOSITIONS :
42, rue Chanzy - Téléphone: Roquette 10-04

Catalogue
L 3 franco

AU CONGRES DE DIJON

LE BANQUET

(Samedi 18 juillet 1936)

M. L.-G. CLERC

Président de la Fédération de la Côte-d'Or

Citoyennes, Citoyens,

Au nom de la Section de Dijon et de la Fédération de la Côte d'Or, je vous remercie, Messieurs les ministres, d'avoir répondu à notre invitation, malgré vos multiples et délicates occupations de l'heure présente. Nous avons pensé, nous, organisateurs de ce congrès, qu'il était de notre devoir d'inviter ceux qui restent des ligueurs, malgré la lourde charge qui leur incombe comme membres du Gouvernement, que votre place, ce soir, devait être à côté de votre collègue au conseil du Gouvernement, qui préside et administre si dignement la ville de Dijon, j'ai nommé notre ami Jardillier. (*Applaudissements*).

Dijon est une ville accueillante et hospitalière. Elle reçoit l'hôte de passage en lui prodiguant les fruits d'un sol fertile et généreux, au premier rang desquels figurent les vins des côtesaux bourguignons, les délectables trésors des caves dijonnaises. Elle attire aussi le visiteur par sa richesse monumentale, par ses vieilles pierres, par son riche musée. Des générations d'artistes et d'artisans, par leur labeur séculaire, ont préparé ici un lieu digne d'intérêt, une étape souriante, satisfaisant l'esprit et l'estomac, sur la grande route qui mène de Lyon à Paris.

L'ancienne capitale de la province de Bourgogne, fière de son passé de ville parlementaire, est aussi une ville républicaine et de pensée indépendante. C'est son Académie, dont faisaient partie Buffon et Guyton de Morveau, qui a couronné Rousseau.

Le 15 juillet 1789, le peuple de Dijon s'empara du château de Dijon, où avait été enfermé Mirabeau.

A la Révolution, la Bourgogne fournit des hommes remarquables. Les deux plus grands furent Lazare Carnot et Prieur de la Côte-d'Or. Ils furent grands par le rôle qu'ils jouèrent au Comité de Salut Public. Ils furent peut-être plus grands encore par leur fière attitude vis-à-vis de Napoléon 1^{er}, dont ils dédaignèrent les faveurs et repoussèrent les avances. Lazare Carnot, seul au Tribunal, osa protester contre l'instauration de l'Empire. En 1832, Prieur de la Côte-d'Or mourait à Dijon, dans une petite chambre dont

les murs portaient comme unique ornement la Déclaration des Droits de l'Homme, aux principes de laquelle il était resté fidèle toute sa vie.

En 1848, en 1870, en 1876, Dijon et la Côte-d'Or eurent une représentation républicaine dont nous sommes fiers. Nos élus de quarante-huit, les Pierre Joigneaux, les James Demontry, durent prendre le chemin de l'exil. Nos élus de 1870 étaient tous républicains. Sous l'ordre moral, les trois sénateurs et les six députés de la Côte-d'Or étaient aux côtés de Gambetta dans la lutte contre Mac-Mahon.

Au lendemain de la guerre, le beau passé républicain de notre département subit une éclipse. Ici, le Bloc National régna en maître pendant une longue période. Mais les vrais républicains se sont ressaisis. La Mairie de Dijon fut reprise, ainsi que deux sièges législatifs. Cet effort de redressement, ce retour à notre tradition républicaine nous ont à nouveau rendus dignes, nous les Dijonnais, de recevoir dans nos murs les délégués, venus de tous les points de la France, de notre belle Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen. (*Applaudissements*).

Je remercie le citoyen Jardillier, maire de Dijon, je remercie le citoyen Thomas, adjoint aux travaux, qui a si aimablement mis à ma disposition les services d'architecture pour la préparation et l'installation matérielle des salles du Congrès. Je remercie mes dévoués collègues de la majorité du Conseil municipal et mes collaborateurs qui m'ont aidé dans l'organisation de ce magnifique Congrès.

Je remercie la maison Frédéric Mugnier, pour l'offre généreuse de son Cassis-apéritif, la maison Guillot pour son cassis, les maisons Moret de Meursault et Boisset-Estivant, pour leur vin blanc, les maisons de pain d'épices Michelin, Petitjean et Tessier Baret, pour leurs délicieux glacés et pain d'épices. Je remercie le restaurateur Cartozo, qui a traité le menu de façon magistrale. (*Applaudissements*).

Je lève mon verre à la santé de tous les défenseurs de la démocratie, à la prospérité de la Ligue tout entière et au succès du Front populaire. (*Vifs applaudissements*).

M. CAMPOLONGHI

au nom de la Ligue italienne

Citoyennes, Citoyens,

On m'a dit : « C'est désormais la tradition que vous preniez la parole dans les banquets de la Ligue ».

Je ne suis plus bien au courant des traditions établies depuis que je suis exilé, depuis que j'ai dû m'expatrier pour m'abandonner aux hasards d'une bien triste aventure. Mais ce soir il m'est donné, bien que je n'aie jamais été parlementaire, de pouvoir m'adresser à un véritable conseil de ministres ! Lorsque je vais faire des tournées de conférences, on me demande presque toujours si j'ai été ministre ou député. (*Sourires*) Je n'ai jamais été ministre, ni député, ni même candidat ; mais bien des gens croient que, pour être exilé, il faut au moins avoir été député !

Donc, ce soir, bien que n'étant pas député, j'interpellerai les ministres présents ; et, puisqu'on a dit tout à l'heure que notre ami Rucart était venu ici avec un dossier plein de cadeaux, je lui dirai que quant à moi j'ai encore bien des dossiers à lui soumettre : ce sont les dossiers des émigrés politiques. J'ai entendu parler d'une France dépeuplée, d'un problème démographique ; j'ai dit au Congrès de Nancy, et je n'ai pas changé d'avis, que la France n'a pas à se préoccuper de ce problème, car la population de la France peut être, si la France le veut, égale au nombre des citoyens libres vivants dans tous les pays du monde. (*Applaudissements*)

J'ai même dit un jour que la France ne pouvait pas avoir une politique intérieure ; la France ne peut avoir qu'une politique extérieure : c'est vous qui avez proclamé les Droits de l'Homme et qui les avez portés jusqu'aux extrêmes frontières de l'Univers : c'est vous qui encore, sans être ni la Constituante, ni la Convention, venez de les reproclamer !

Si le ministre de l'Intérieur était ici, je lui dirais qu'au fond, il ne fait, lui aussi, que de la politique extérieure, puisque, assez souvent, il refoule les émigrés politiques vers leurs frontières d'origine, c'est-à-dire vers l'extérieur.

A vous, ancien membre du Comité Central de la Ligue et Ministre de la Justice, si vous le permettez, je dirai : Il y a une quantité d'étrangers qui demandent à être naturalisés français. (*Très bien !*) Dans la grande majorité, ce sont des gens qui ont dû quitter leur pays, où il n'y avait plus de liberté, et lorsqu'ils ont passé la frontière, ils ont constaté qu'il y avait écrit sur le poteau : « France, mais eux, ils ont lu « Liberté ! » (*Applaudissements*) A ce moment-là déjà ils se sont naturalisés virtuellement français, c'est-à-dire citoyens de la liberté.

Parmi ces réfugiés il y avait des enfants ; aujourd'hui, ce sont des jeunes gens qui ont fait

leurs études ici, qui se sont créés une famille dans ce pays et qui demandent à être effectivement naturalisés français. Ils ont l'âge d'aller faire leur service militaire, et ils ne demandent qu'à servir votre pays. Eh bien ! ces jeunes gens attendent depuis des années leur naturalisation. (*Très bien !*)

Deuxième cas : Il y a des Italiens qui ont des enfants nés en France et déjà naturalisés français ; ces Italiens demandent à rejoindre leurs enfants, le plus tôt possible, à unifier leur jeune famille dans une nationalité unique.

Et puis, j'aurai une autre revendication à vous présenter. Il s'agit du régime des expulsions ; cela ne vous regarde pas, cela appartient à l'Intérieur. Mais assez souvent il arrive que les expulsés se considèrent comme victimes d'une injustice, rentrent en France. Au fond, c'est une preuve d'attachement pour votre pays ; ils pourraient, après tout, aller ailleurs, et s'ils reviennent ici, c'est qu'ils aiment ce pays. Mais ils sont condamnés pour infraction à un arrêté d'expulsion. Je vous demanderai de me laisser plaider leur cause, que presque personne ne plaide, parce qu'elle est impopulaire. (*Applaudissements.*)

Il y a des cas exceptionnels ; notre ami Marius Moutet, qui est à vos côtés, le sait. Par exemple, un expulsé est autorisé à revenir en France ; mais, s'il rentre en France avant de recevoir notification officielle de cette autorisation, qui cependant lui est communiquée officiellement par la Ligue, il est arrêté et il est traduit en justice. Moutet a défendu plusieurs étrangers qui se trouvaient dans ce cas-là. On les condamne ! Eh bien, nous, nous vous demandons de les amnistier. (*Très bien !*)

Nous assistons en France à un grand mouvement d'espoir, qui intéresse aussi les émigrés étrangers, ces épaves des démocraties vaincues ! Ces épaves ont été prises par la vague, jetées sur la plage, puis happées de nouveau par les vagues successives et rejetées au large, en haute mer ! Nous vous demandons de faire tous vos efforts pour les sauver : pour les associer à votre triomphe et à votre joie.

Si le ministre de l'Education Nationale était ici, ainsi qu'on l'avait annoncé, je lui demanderais de donner aux jeunes intellectuels étrangers une situation égale à celle des intellectuels français. Il y a des jeunes gens qui ont fait leurs études en France, qui y ont pris des titres académiques, et qui ne peuvent pas exercer leur profession. De même qu'on autorise les ouvriers proscrits à travailler en France, bien qu'étrangers, dans les mêmes conditions que les travailleurs français, je demande la même égalité de traitements pour les émigrés intellectuels.

Et enfin, je ne veux pas oublier le ministre des P.T.T. Assez souvent on discute pour savoir si la

France doit prendre l'initiative d'une sorte de croisade contre le fascisme, et on objecte alors la théorie de la non-immixtion d'un Etat dans les affaires intérieures d'un autre Etat. Cela me rappelle toujours la parole de Lamartine, disant : « Il y a une forme admissible et licite d'intervention d'un pays dans les affaires intérieures d'un autre pays, et cette forme d'intervention est celle qui consiste à prêcher d'exemple » !

La France vient de prêcher d'exemple ; elle vient de faire, devant le monde entier, la preuve d'une démocratie vivante et agissante. Je suis persuadé que cet exemple aura une action profonde, sinon immédiate, décisive tout de même sur l'évolution de la pensée politique et de la vie politique des autres pays.

Mais pour cela, il faut que les autres pays sachent ce qui se passe dans ce pays. Ce qu'on raconte au dehors de la France actuelle, c'est à peu près ce qu'on racontait hier, en France, de ce qui se passait en Espagne !

Eh bien ! il y a la T.S.F. On devrait s'en servir. Le régime fasciste italien diffuse ses nouvelles en dix-sept langues ! Je demandai à la France, et au ministre des P.T.T., puisqu'il préside ce banquet, de diffuser les nouvelles concernant l'action du gouvernement français de Front populaire, dans la langue italienne, et dans la langue de chacun des pays où il y a une dictature. (*Vifs applaudissements.*)

Il n'est pas nécessaire d'entrer en polémique avec les autres pays ; il suffit de dire ce que la France fait, il suffit de dire que le prolétariat français a eu la liberté, et qu'il a traduit cette monnaie, laquelle d'après certains n'a aucune valeur, dans une autre monnaie qui est le pain !

Il suffit de dire ce que, à travers un vaste mouvement de grève, les ouvriers français ont gagné, pour susciter dans les peuples opprimés des sentiments d'espoir, des sentiments de révolte suscep-

tibles de réduire les régimes fascistes et d'aider l'établissement en Europe des conditions nécessaires pour ériger l'édifice de la paix. (*Applaudissements.*)

Voilà ce que j'avais à dire aux ministres, que je remercie de m'avoir offert l'occasion de les interpeller, sans avoir le titre de député. (*Rires.*)

J'espère qu'une partie au moins des revendications de la phalange douloureuse des proscrits sera réalisée par le gouvernement de Front populaire.

Autrefois, le droit d'asile était respecté par les églises et par les couvents. On prétend que Dante, un soir, s'étant présenté au couvent de Montecorvo, tout près du pays où je suis né, et ayant frappé à la porte, un père, le Père Hilarion, vint lui ouvrir et demanda : « Que désirez-vous ? » ; et Dante répondit : « La Paix ! »

Nous nous sommes présentés à ces hautes cathédrales laïques, à ces cathédrales de la solidarité humaine que sont les associations telles que la Ligue, existant dans les pays démocratiques. On nous a demandé : « Que désirez-vous ? » Nous avons répondu : « La Liberté ! »

La Liberté, on nous l'a donnée ! Notre reconnaissance pour la Ligue française n'a pas de bornes, ni dans nos coeurs, ni dans l'espace, ni dans le temps. (*Applaudissements.*) Nous resterons toujours attachés à cette organisation qui est pour nous, en quelque sorte, une seconde patrie.

Messieurs les ministres et chers collègues, veuillez écouter ma requête. Je ne vous demande rien à titre personnel ; ou plutôt, à ce titre, je vous demande seulement de créer les conditions nécessaires pour que je puisse enfin monter dans cette vieille cité de Pérouges, fondée il y a vingt siècles par des proscrits italiens, pour y dormir, entre la maison de M. Herriot et celle de M. Messimy, un sommeil qui ne soit pas troublé par des rêves et des cauchemars ! (*Vifs applaudissements.*)

M. Maurice VIOLETTE

Ministre d'Etat

Citoyennes, citoyens,

Après notre noble ami Campolongo — qui vient de parler de façon si saisissante « des épaves des démocraties vaincues » et qui, par ses paroles, nous laissait l'espoir des démocraties récompensées de leurs souffrances — je veux apporter à la Ville de Dijon et à son maire, notre ami Jardillier, le témoignage de la gratitude que nous lui avons pour avoir accueilli avec une telle cordialité la Ligue des Droits de l'Homme, qui tient aujourd'hui ses assises dans la vieille cité aux destinées de laquelle il préside avec tant d'autorité. (*Applaudissements.*)

Citoyens, voici un trente-troisième congrès de

la Ligue qui s'achève ; demain en marquera le dernier jour ; mais ceux qui, comme moi, ont pu aujourd'hui assister à ses travaux en ont, j'imagine, remporté l'impression réconfortante que vous garderez sans doute lorsque, demain soir, vous retournerez vers les villes ou bourgs qui vous ont envoyés siéger ici.

Ce n'est point chose négligeable, citoyens, qu'un Congrès de la Ligue des Droits de l'Homme, et dans le temps où nous vivons, je n'ai pas besoin de vous dire combien cet événement prend d'importance au point de vue politique. Certes, depuis quelques années, nous avons eu de singulières raisons parfois de douter de l'avenir, du moins

pour ceux qui n'avaient pas la confiance bien accrue dans les destinées de la démocratie. Il est vrai que le coup du 6 février avait frappé de stupeur nombre de nos amis ; il est vrai que, par la complicité de gouvernements qui se succédaient, le coup d'Etat semblait près de remporter, en ce pays, la victoire définitive.

Mais ce pays a été sauvé par sa démocratie. Tandis que, dans d'autres nations qui n'ont pas eu le bonheur de trouver la possibilité d'échapper à la dictature, on se divisait, chez nous le péril à uni. Au fur et à mesure que la dictature se faisait plus menaçante, plus impérieuse, plus insolente, les républicains de ce pays, étroitement unis, décidaient la création de ce Front populaire, qui avait le caractère, non seulement d'une union politique, mais presque d'une union religieuse et sacrée, puisqu'il avait pour préluce un serment, auquel personne ne doit et ne devra manquer. (*Vifs applaudissements.*)

Après la grande consultation électorale de mai, préparée par tous nos amis, devenus autant de militants hardis de la cause républicaine, le redressement s'est fait. De jour en jour, il s'affirme, et la formidable manifestation du 14 juillet, à la place de la Nation, ces cent mille et ces cent mille personnes, venant dire la force de leur foi républicaine, leur volonté d'union et de victoire, ah ! quel admirable spectacle, citoyens, et comme pour nous ce doit être un renouveau de confiance et de vertu !

Et votre congrès d'aujourd'hui, lui aussi, a sa signification. Vous représentez, à travers tout le territoire, ces Sections de la Ligue qui, disséminées dans les villes et dans les bourgs, ayant le contact le plus étroit avec les éléments les plus éloignés de la capitale, portent, comme par les vaisseaux d'un système capillaire, la vérité républicaine jusqu'aux extrémités les plus ténues de

l'organisme républicain. Ainsi votre rôle est de grouper ces militants qui jamais ne se lassent et qui, aujourd'hui plus que jamais, pour la grande cause qui nous est commune, doivent mettre leur dévouement, leur ardeur et leur enthousiasme au service de la démocratie. (*Applaudissements.*)

Car, en vérité, tant pis pour ceux dont l'esprit ne connaît que la critique, tant pis pour ceux qui, en dehors de la critique, ne connaissent que scepticisme, tant pis pour ceux qui, imbus d'une sorte d'intellectualisme supérieur, jettent le mépris sur tout ce qui est le mouvement immense de la Nation ; tant pis pour ceux-là ! Nous, nous voulons l'enthousiasme ! Nous disons qu'un peuple ne se sauve que dans la mesure où il croit, qu'il ne croit que dans la mesure où il aime, qu'il n'aime que dans la mesure où il sait s'enthousiasmer. (*Vifs applaudissements.*)

Que cet enthousiasme, citoyens, s'anime plus que jamais en retrouvant un peu de ce souffle puissant qui animait nos ancêtres de cette grande Révolution qui, vous l'entendez, n'est pas morte, dont personne n'a le droit de faire fi. Elle est plus vivante que jamais ; elle se perpétue à travers le temps, elle reconforte ceux qui sont opprimés ; elle a littéralement créé cette démocratie admirable qui a tant fait pour la gloire de la France, dans le passé, et pour le salut de l'humanité, et que nous ne voulons pas répudier.

Renan a dit un jour que la patrie, c'est le souvenir des grandes choses qu'on a faites en commun. Oui, la France a fait en commun de grandes choses ; elle en a de plus grandes encore à accomplir. A la collaboration nécessaire, pour l'œuvre d'avenir, elle appelle tous les hommes de bonne volonté, tous les peuples de bonne volonté. Conscience de son devoir, la démocratie française ne s'abandonnera pas. C'est à elle que je lève mon verre. (*Vifs applaudissements et acclamations.*)

M. Marc RUCART

Garde des Sceaux, Ministre de la Justice

Mes chers amis,

Je regrette d'avoir à me faire une voix forte, parce que je voudrais vous dire très simplement, et par conséquent très doucement, ce que je pense, à savoir que je suis bien heureux d'être aujourd'hui au milieu de vous.

Vous m'avez fait ainsi, et tout particulièrement ~~V. Basch~~ Basch, notre bien-aimé président, et ~~Emile Kahn~~ Kahn, qui a été son ambassadeur — vous m'avez fait l'honneur de croire que, quoique tout à coup devenu ministre, je demeurais tout de même ligueur (*très bien !*), et cela me console d'être tombé sous le coup de la loi des statuts de la Ligue, qui interdisent à quiconque participe au Gouvernement de la République, de continuer à participer au gouvernement de la Ligue !

Il me reste à répondre à cette marque de con-

fiance et d'amitié. J'y répondrai, je vous en donne ma parole ; je suis soucieux d'y répondre — oui, soucieux, et vous comprenez pourquoi : c'est que le ministère auquel je viens de faire allusion, c'est justement le ministère de la Ligue des Droits de l'Homme, c'est le ministère de la Justice.

C'est là que j'ai mission d'agir et vous, mes amis, vous savez ce que cela veut dire. Quelle est cette mission ? C'est qu'à la Justice, avec un grand J, je dois faire régner la justice tout court, avec un petit j ! (*Applaudissements.*)

Heureusement, mon temps de service militant, passé au milieu de vous tous, m'a donné un grand avantage : la certitude d'être aidé par vous. Je l'ai déjà été. Je ne trahis aucun secret, vous l'avez deviné : ce que j'ai pu faire jusqu'ici, je l'ai fait avec la collaboration directe de la Ligue des Droits

de l'Homme. Chaque fois que je me suis trouvé embarrassé, j'ai demandé avis à la Ligue des Droits de l'Homme et, je le précise, j'ai travaillé avec la Ligue pour des réparations pour hier, et pour des constructions pour demain.

Vous m'aidez encore, mes amis, lorsque, avec Campolonghi, vous m'interpellez ; car vous me faites ainsi connaître votre sentiment, car vous me dites : Voilà ce qu'il convient de faire ! Au moment où tant de problèmes se posent dans chaque département ministériel et en particulier dans le mien, on peut ne pas apercevoir d'un coup l'étendue de toutes les responsabilités et de toutes les initiatives que l'on a à prendre. Je tiens à vous dire, mon grand ami Campolonghi, que je suis pleinement d'accord avec vous. (*Très bien ?*) Cette question des naturalisations, que vous avez eu raison d'évoquer, me préoccupe vivement, pour les raisons d'ordre général, d'ordre républicain, d'ordre humain, que vous avez fournies, et aussi pour des raisons d'ordre matériel qui font mon grand souci depuis deux mois.

En effet, m'étant demandé pourquoi les naturalisations soulevaient tant de récriminations, j'ai constaté que nous avions reçu, dans ces dernières années, cinq fois plus de dossiers qu'auparavant, en même temps qu'on avait réduit le personnel, et que des planchers et des plafonds s'étaient effondrés, au service installé rue de l'Université ! Le 14 juillet dernier, après l'inoubliable manifestation de la place de la Nation, je suis allé Quai de Bourbon, et là, pendant une heure, cette affaire des naturalisations a été l'objet de mon entretien avec Léon Blum. (*Applaudissements.*)

Encore une fois, je vous remercie de votre aide ; je vous demande de me la donner largement, par tous les moyens, par les conseils, par les observations, par les critiques. Nous avons besoin de nous sentir les coudes, Gouvernement de Front Populaire, et Ligue animatrice du Front populaire. Nous en avons besoin, car vous avez compris que nous avons été peut-être, à un moment donné, au bord de la guerre civile. La sagesse et la prudence des uns et des autres, la compréhension des prolétaires syndiqués ont fait que nous avons évité le désordre.

Aujourd'hui, certains se disent : Le mal est passé, adieu le saint ! Et nous voyons déjà se manifester certaines résistances qu'on n'avait pas connues il y a un mois. Dans le rapport moral paru dans les *Cahiers*, Emile Kahn avait bien raison de signaler que déjà, au Sénat, la tâche devenait quelque peu compliquée.

J'ai eu à me présenter devant le Sénat, avec un projet de grâce amnistiant, qui était, je vous le dis, un projet de la Ligue des Droits de l'Homme ; et j'ai su ce que c'était que la résistance de censeurs qui ne s'expliquent pas encore comment la volonté de faire respecter la loi est parfois contrebalancée par la volonté de faire respecter l'ordre public. (*Très bien ?*)

En principe, en temps normal, on fait respecter

l'ordre public en faisant respecter la loi. Mais il y a des moments où la souffrance, l'injustice et l'indignation ayant été trop grandes, et trop longtemps trop grandes, on se trouve en état de fièvre : il est alors nécessaire d'être prudent, d'être patient, compréhensif et humain. Il arrive des moments où, à vouloir appliquer automatiquement et brutalement la loi, on risque de briser l'ordre public. (*Vifs applaudissements.*)

Et n'est-il pas vrai que d'autres que nous-mêmes l'avaient compris ? Je fais allusion précisément — le Sénat l'a peut-être déjà oublié — aux patrons qui avaient demandé au Gouvernement de ne pas faire évacuer leurs usines.

Ah ! ah ! disent-ils, on n'applique pas strictement la loi ? Dites donc, messieurs les interpellateurs de la haute Assemblée, et vous, messieurs les réactionnaires de la foule, pourquoi n'avez-vous pas posé la même question à M. Gaston Doumergue (*vifs applaudissements*), lorsqu'il n'appliquait pas la loi, les sanctions de la loi, à des gens qui, eux, avaient commis l'illégalité dans la violence, le soir du 6 février ? (*Nouveaux applaudissements et acclamations.*)

Est-ce que ceux-là on les a poursuivis, est-ce qu'on les a inculpés, est-ce qu'ils furent condamnés ? Non ! Ils furent invités, il y a exactement un an, à monter à l'Arc de Triomphe !

Eh bien ! oui, mes amis, je compte sur vous, et je vous le dis, en retour, comptez sur moi. La responsabilité est peut-être lourde, mais le bonheur est grand, pour un homme qui a un jour le pouvoir de réaliser pour tous ce qu'avec tous il avait tant de fois réclamé. (*Vifs applaudissements.*)

Cette responsabilité, j'en ai trouvé le symbole dans les bureaux du 13 de la place Vendôme. Je suis le garde des Sceaux de France, et il y a là les Sceaux dont j'ai la garde. (*Sourires.*) Oui, c'est vrai ; ils sont dans une vitrine, sous clef. Il y a les Sceaux de France qui ont scellé nos Constitutions françaises et tout ce qui leur a servi de préambule. Imaginez-vous alors, mes amis, quelle a pu être mon émotion la première fois que, dans cette vitrine dont j'ai la garde, j'ai vu l'exemplaire original — des feuillets à peine jaunés — de la Déclaration de 1789 ? (*Applaudissements.*) Il y a, dans la marge de la première page, l'engagement du chef de l'Etat d'alors : « J'approuve et ferai exécuter », et c'est signé : Louis.

Vous savez que la promesse n'a pas été tenue par celui qui l'avait faite. Elle sera tenue, je vous l'assure, mes amis, par le Ligueur qui vous parle et qui termine ce salut à vous tous en paraphrasant une déclaration que faisait son maître Henri Guernut, au lendemain de son élection comme député. Mes chers amis, je vous dis : Si, comme ligueur, je dois oublier parfois que je suis ministre, comme ministre je n'oublierai jamais que je suis ligueur. (*Vifs applaudissements prolongés et répétés. Le président Victor Basch donne l'accolade à Marc Rucart, aux acclamations de l'Assemblée.*)

M. Marius MOUTET

Ministre des Colonies

Mes chers collègues, c'est un bien ancien habitué de vos Congrès qui prend en ce moment la parole.

Lorsqu'en 1906 notre cher et douloureusement regretté président Francis de Pressensé voulait bien me recommander au Comité central pour y étudier les dossiers des abus de pouvoir commis dans nos colonies, je ne me doutais pas que, trente ans après, ayant persisté dans la lutte contre ces abus, je deviendrais — par la Ligue — celui qui serait chargé de les faire cesser. Le travail du militant de la Ligue des Droits de l'Homme a préparé la tâche du membre du Gouvernement.

Si je suis aujourd'hui, comme mes collègues du cabinet Blum, frappé d'une certaine diminution puisque comme eux, en entrant au Gouvernement, j'ai quitté le Comité central, je pense avec eux que ce qui importe, c'est, étant ministre, de rester ligueur. (*Applaudissements.*)

C'est un rare honneur et une grande joie que de disposer du pouvoir pour appliquer ses doctrines et faire passer ses opinions et ses convictions dans le domaine de la réalité. Cette grande chance nous échoit aujourd'hui, et je suis heureux de vous dire ce soir que, membre d'un Gouvernement soutenu par le Rassemblement populaire, j'y appliquerai les principes et les idées pour lesquels nous avons combattu en commun.

A mes impatiences, je conçois ce que sont les vôtres. Je lisais hier dans l'*Action Française* un article qui me prenait à partie parce qu'avant le vote de toute loi d'amnistie j'avais libéré 1.200 prisonniers politiques d'Indochine. Et je me disais que j'avais certainement agi en républicain,

puisque j'étais violemment attaqué de l'autre côté de la barricade. (*Applaudissements.*)

Ces attaques, mon effort consistera à les mériter chaque jour davantage. Au reste, le champ est vaste pour une action efficace.

Mais, si nous sommes attaqués par les uns, nous avons besoin, pour aboutir, de la confiance des autres. Notre force, nous la tirons de vous, de votre union, de votre discipline dans l'action. Aussi longtemps que vous aurez confiance en nous, notre force ne faiblira pas, car plus qu'en nous-mêmes elle est en vous surtout. Dans la mesure où nous resterons l'émanation de ce vaste groupement discipliné qu'est le Rassemblement populaire, le Gouvernement agira avec le même esprit de décision et la même vigueur dont il me semble qu'il a déjà donné quelques preuves.

Il entend continuer dans cette voie. Il le fera par vous. L'appel que je vous adresse, ce n'est pas seulement de rester fidèles à la tradition et à la pensée de la Ligue, c'est surtout d'être disciplinés dans l'action et de maintenir l'union nécessaire, celle qui fait votre force et la nôtre.

La Ligue des Droits de l'Homme a eu l'honneur d'être placée par son président à la tête du Rassemblement populaire. C'est notre pensée, c'est notre discipline qui maintiendront unies ses parties disparates. C'est la tâche urgente de l'heure.

Au moment où, simple ligueur quoique ministre, je viens ici manifester ma volonté ardente de remplir ma tâche au poste que le Gouvernement m'a confié, n'oubliez pas que votre rôle, c'est l'action, et, plus encore, la discipline pour l'action. (*Vifs applaudissements.*)

M. JARDILLIER

Maire de Dijon, Ministre des Postes, Télégraphes, Téléphones

Messieurs, sous l'ancien régime, les Etats de Bourgogne siégeaient dans la salle voisine où le Congrès de la Ligue des Droits de l'Homme tient aujourd'hui ses assises. Le gouverneur de Bourgogne leur demandait le vote de l'impôt. Quand ce vote avait été rapidement acquis, il invitait les représentants à passer dans la salle des festins, où vous êtes.

Ainsi, nous avons scrupuleusement respecté les traditions anciennes. Vous avez délibéré dans la salle où siégeaient les représentants de l'ancien régime, mais c'était Victor Baschi qui présidait vos séances ; et vous avez banqueté dans la salle des festins comme les délégués de l'ancienne noblesse, de l'ancien clergé et de l'ancien tiers, mais celui qui vous préside est un maire socialiste et

un ministre du Front populaire. (*Rires et applaudissements.*)

Je veux tout d'abord vous dire, non pas dans un discours, mais dans un toast très simple, la joie que tous les Dijonnais, groupés derrière mon collaborateur et ami M. Léon Clerc, et que tous les ligueurs de Bourgogne ont éprouvée à recevoir leurs amis de toutes les provinces françaises.

J'ai retrouvé ici de très vieilles connaissances, comme mon camarade Gueutal, avec qui jadis, dans la même faculté de province, nous avons travaillé notre licence. J'aperçois en face de moi mon ami Jacques Bozzi, par qui j'ai connu et aimé le pays d'Ardenne.

Je veux vous dire ensuite notre joie commune d'être venus ici en oubliant que nous étions mi-

mistres, Maurice Viollette, Marc Rucart, Marius Moutet, Gasnier-Duparc, et moi-même. Nous avons grâce à vous éprouvé tout à la fois, ce qui est rare en une même minute, le sentiment des devoirs qui nous incombent et la joie de rester pareils à nous-mêmes, et à vous-mêmes. (*Applaudissements.*)

En dépit de cette avalanche ministérielle, nous ne sommes pas au complet, car il est un de nos collègues qui m'a chargé de l'excuser auprès de vous dans le télégramme que voici :

« Retenu à Paris et navré de ne pouvoir participer au Congrès et au banquet, je vous prie de dire à nos amis mes vives excuses ainsi que mon affectueuse solidarité et l'assurance de mon dévouement à la Ligue dans son action républicaine si noble et si nécessaire. »

Ce télégramme est signé : « Jean Zay, ministre de l'Education nationale. » (*Vifs applaudissements.*)

Ces excuses ne sont pas les seules que je doive vous transmettre. J'y joins celles de notre ami Ramadier, retenu à Paris par l'étude des questions relatives aux combustibles liquides. (*Applaudissements.*)

A la fin du télégramme de Jean Zay, je trouve — et nous le lui dirons — tout un programme. Il parle « de l'action républicaine si noble et si nécessaire » de la Ligue. Ce disant, il a tout dit.

La noblesse de la Ligue n'est plus à démontrer, même devant des indifférents, même devant des adversaires. Et ceux qui ont cru spirituel — ce dont je m'excuse — de souiller la ville de Dijon de leur couleur ou de leurs affiches nous ont rendu le plus indirect, mais aussi le plus spontané des hommages. (*Vifs applaudissements.*)

Ils ont, ce faisant, démontré qu'il n'était pas inutile que la Ligue vécût et se développât, et qu'elle vint tenir ses assises dans cette ville où l'on prétendit si longtemps fermer l'oreille à la voix populaire et écarter l'appel à la justice. Ils ont, ce faisant, marqué quel était votre rôle à notre égard.

Avant tout, vous nous donnez, à nous ministres, la volonté de rester justes dans l'œuvre de redressement que nous accomplissons. Je le dis tout net : nous sommes des hommes de parti, nous ne sommes pas et nous ne serons jamais des partisans. (*Applaudissements.*)

Nous sommes des hommes de parti, parce que nous saurons reconnaître les nôtres, et que ce n'est pas à l'heure où nous avons pu, grâce à vous, commencer une révolution économique en évitant la guerre civile, qu'il peut être question de faire la part belle à ceux que l'Évangile appelle « les ouvriers de la onzième heure ». (*Sourires et applaudissements.*)

Nous sommes des hommes de parti, parce que, par vous et pour vous, nous avons la foi, ce que l'on appelait au début de la Réforme luthérienne « la foi qui sauve », la volonté d'agir, de réaliser en dépit des obstacles, parce que les obstacles sont nécessaires à l'homme d'action. C'est par vous et pour vous que nous agissons.

Aux heures troubles, vous avez représenté la vertu républicaine, je dirai même la vertu tout court, celle que prétendait inutile le dernier des Romains républicains, Brutus, quand expirant aux champs de Philippes il proclamait : « Vertu, tu n'es qu'un mot ! »

Par vous il aura été prouvé que la vertu démocratique issue des premiers âges et adaptée aux temps nouveaux est une chose vivante, qu'elle est génératrice de force, qu'elle est un point de départ vers les temps meilleurs.

De cela je vous remercie, au nom de notre ville, au nom de la Bourgogne, au nom de toutes nos provinces, au nom de la République. (*Vifs applaudissements répétés. Les congressistes, debout, acclament l'orateur.*)

Et maintenant, je donne la parole au symbole de la Ligue, à celui dont la vie tout entière a été tendue vers le triomphe de l'esprit et de la justice, à notre ami Victor Basch, président de la Ligue des Droits de l'Homme. (*Vifs applaudissements.*)

M. Victor BASCH

Président de la Ligue

(*En prenant la parole, le Président Victor Basch est longuement acclamé par les convives, qui se lèvent.*)

Mes chers amis, ce n'est pas sans un peu de crainte et sans un sentiment qui ressemble à quelque chose comme de la honte, qu'à mon tour je me lève et prends la parole.

Ma crainte, c'est de n'avoir pas assez de voix pour être entendu jusqu'au fond de cette vaste salle : depuis deux jours, je l'ai dépensée pour vous, hélas, trop copieusement.

Et puis, venant après les orateurs qui m'ont

précédé, je suis un peu honteux... honteux de n'être pas ministre (*rires*), de n'être même pas sous-secrétaire d'Etat et, ce qui est plus triste encore, de n'avoir aucun espoir de jamais le devenir. (*Nouveaux rires.*)

Mais il faut que je vainque cette crainte et cette honte et que, pour finir cette admirable soirée, je vous dise tout de même quelques mots.

Mes chers amis, si vous comparez l'atmosphère qui règne ici, qui régnait tout à l'heure dans notre salle de travail, qui, depuis le 3 mai, règne dans le pays tout entier, de Brest à Nice, de Lille à

Bayonne, à celle qui pesait, l'an dernier, sur notre Congrès et sur toute la France, vous sentez tous, j'en suis sûr, qu'un changement profond s'est opéré, qu'il est né quelque chose de nouveau et de grand, que c'est une révolution — oui, une révolution dans les esprits et dans les choses — qui a surgi. (*Applaudissements.*)

Une grande espérance a soulevé ce pays, une espérance que le Rassemblement populaire a fait germer dans les âmes, une espérance que le gouvernement issu de son effort est en train de réaliser.

Nous sommes allés à travers le pays, groupant autour de nous les hommes et les femmes, professant pour l'abject fascisme, pour l'abject racisme, pour toutes les formes de l'abjecte dictature, mépris et haine. (*Applaudissements.*) Ce furent d'abord de petites troupes. Mais, en s'agglomérant, elles constituèrent des brigades, des divisions et, enfin, l'armée innombrable que, le 14 juillet 1935 et le 14 juillet 1936, les Parisiens ont vu défiler de la Bastille au Cours de Vincennes, les armées qui se sont levées sur tout le territoire — grandes cités, villes moyennes, bourgs et hameaux — réunissant autour des fanions du Rassemblement populaire toute la démocratie française, démocratie qui a triomphé aux élections et porté au pouvoir le cabinet Léon Blum. (*Vifs applaudissements.*)

La présence à cette table de cinq membres du gouvernement — jamais nous n'avons vu tant de ministres à la fois (*rires*) — est un symbole de notre victoire commune.

Viollette, ferme comme un roc dans la défense de la République, dans la défense du droit, que ce soit celui des citoyens de la métropole ou des indigènes d'Algérie, dans l'attachement inébranlable aux idéaux de la Révolution française. (*Applaudissements.*)

Gasnier-Duparc, fidèle, comme le sont les Bleus de la terre de granit, à la démocratie, que j'ai connu comme étudiant, alors que je professais à l'Université de Rennes et qui, déjà alors, avait le mauvais esprit qu'il a gardé. (*Rires et applaudissements.*)

Rucart, l'un des plus jeunes parmi les ministres, comme il fut l'un des plus jeunes parmi les membres du Comité Central et l'un des plus aimés, parce qu'il est — je l'ai dit au Congrès et le répète — la probité et le courage. (*Vifs applaudissements.*)

Moutet... de toi, mon vieux, il m'est difficile de dire ce que je pense, puisque l'union de nos enfants nous a faits parents. Mais je puis rappeler cependant que lorsque, en 1906, je suis allé à Lyon parler pour Ferrer, j'avais remarqué la mère et le nez en bec d'aigle du jeune secrétaire de la Section de la Ligue. Tu as gardé ta mère et le bec d'aigle et gardé aussi ta jeunesse et ton indéfectible fidélité à la Ligue des Droits de l'Homme. (*Rires et applaudissements.*)

Et vous, enfin, le maître de cette maison, le

nouveau Duc de Bourgogne (*rires*), Robert le Téméraire (*nouveaux rires*), qui a emporté d'assaut l'Hôtel de Ville et le siège législatif de cette cité illustre et à qui me lie, en dehors de notre commune foi socialiste, une passion commune pour une femme — la plus belle, la plus douce, la plus noble — la divine Musique. (*Applaudissements.*)

Ces nouveaux ministres ce sont, vraiment, des hommes nouveaux.

D'abord, ils présentent cette particularité que, ministres, ils tiennent ce qu'ils avaient promis comme parlementaires et comme militants. (*Vifs applaudissements.*)

Ensuite, ces militants, devenus ministres, ne sont pas éloignés de leur parti, de leur organisation. Ils ont voulu se baigner dans les flots des masses populaires. Et l'on a vu le chef du gouvernement, que je ne peux tout de même pas oublier ici, on a vu le ligueur Léon Blum (*les congressistes se lèvent et applaudissent longuement*), au Vélodrome d'Hiver, se mêler, en camarade, à ses compagnons d'armes.

Enfin, ces ministres, qui ont fait partie de notre Comité Central, se sont engagés — et nous n'avons pas besoin de leur engagement — à rester fidèles à leur foi de ligueur. (*Applaudissements.*)

Tout à l'heure vous disiez, Rucart, et vous aussi, Jardillier, et toi aussi, Moutet, que vous aviez besoin d'être secondés dans la lourde tâche que vous avez assumée. Nous qui sommes l'avant-garde de la République, le bouclier de la Démocratie, nous jurons de vous soutenir de tout notre pouvoir, tant que vous serez fidèles — et vous le serez toujours — au programme du Rassemblement populaire. (*Vifs applaudissements et acclamations.*)

Citoyens ministres, vous verrez souvent dans vos cabinets, celui que je puis bien appeler mon ministre de l'Intérieur, mon ami Emile Kahn. Il ne vous demandera une faveur pour aucun des nôtres. (*Vifs applaudissements.*)

Nous ne demanderons qu'une seule chose, celle dont est née la Ligue et qui est et reste sa raison de vivre : la Justice.

Je bois à la Justice ! (*Vifs applaudissements répétés. Les congressistes se lèvent et font au Président Victor Basch une longue ovation.*)

M. Jardillier. — Citoyens, on me remet à l'instant la motion suivante qui sera, j'en suis certain, unanimement approuvée par vous :

« Les citoyens ministres, individuellement et collectivement, viennent de déclarer que nous pouvons compter sur eux pour la réalisation du programme du Front populaire. Nous leur jurons notre appui et notre fidélité dans l'action et dans la lutte pour la Paix, pour le Pain et pour la Liberté. » (*Applaudissements.*)

UNE MISSION A BARCELONE

par Luigi CAMPOLONGHI

Président de la Ligue italienne, Délégué de la Ligue française

Chaque fois qu'une émeute éclate quelque part et que des nouvelles abracadabrantes sont mises en circulation, ma pensée — mue par un sentiment humanitaire — est amenée, d'instinct, à évoquer le souvenir de ce matin du 5 octobre 1910, où je prenais le Sud-Express pour me rendre à Lisbonne.

La révolution venait d'éclater là-bas, et le train n'était pas encore sorti de la gare d'Orsay que déjà des voyageurs — qui évidemment ne revenaient pas de Lisbonne, mais qui s'y rendaient, ni plus ni moins comme moi — affirmaient que 20.000 citoyens avaient trouvé la mort sur les barricades de la capitale portugaise.

Sur les lèvres de Paul Déroulède, qui se trouvait dans le même train à destination de Saint-Jean-de-Luz, et qui ne cachait pas ses sympathies pour la naissante république portugaise (cela étonnera peut-être, certains de ses jeunes admirateurs), errait un sourire sceptique. Mais moi, j'étais bien moins âgé que lui...

Toujours est-il qu'à Orléans, le nombre des victimes tomba à 15.000, à Tours à 10.000, à Poitiers à 5.000, à Bordeaux à 3.000 et à Hendaye à 2.000. Entre Badajoz et Lisbonne, les morts n'étaient plus que 200, et, lorsque mon voyage prit fin et que, en journaliste consciencieux, je me fis un devoir d'établir une honnête statistique, il me fut impossible d'ajouter aux noms de l'amiral Candido dos Reis (qui, au début de l'insurrection, en croyant la cause perdue, s'était fait sauter la cervelle) et du docteur Bombarde, directeur de l'asile des fous (qui avait été tué par un client), auxquels on allait faire des funérailles nationales, les noms d'autres victimes, plus authentiques, de la Révolution.

Tous ces souvenirs et d'autres encore me revenaient à la mémoire, à Perpignan, au moment de franchir la frontière en compagnie de mon ami Marcel Rouffianges, du docteur Lersch, de Mme Lersch, et de Jean Moriss, le premier représentant la Section française, et le dernier la Section perpignanaise du *Secours Rouge International*, pour aller à Barcelone, en convoyant une camionnette de matériel pharmaceutique offert par le *Secours Rouge français* et par la Ligue des Droits de l'Homme aux démocrates espagnols en lutte contre le fascisme (1).

Exagérations

On nous avait raconté, en effet, que les victimes de l'insurrection, tombées dans la lutte, aussi

NOTA. — L'article ci-dessus concerne la situation existant en Catalogne au moment où j'ai visité ce pays, entre le 2 et le 7 août. Cette situation a évolué depuis mon départ ; c'est pourquoi je tiens à situer mon reportage exactement dans l'époque où il a été réalisé.

bien du côté antifasciste que du côté des factieux, se chiffraient par des dizaines et des dizaines de milliers ; qu'au cours de cette orgie sanglante, les femmes et les enfants n'avaient pas été épargnés, qu'il n'y avait plus, dans toute la Catalogne, un seul curé vivant, car tous les religieux, ainsi que toutes les religieuses, avaient été égorgés.

Que pas une église n'avait évité l'incendie et le pillage.

Que la férocité et la sauvagerie des révolutionnaires (lesquels, bien entendu, ne sont pas représentés par ceux qui se sont insurgés contre le gouvernement légalement établi par le suffrage universel, mais par ceux qui, pour défendre ce gouvernement, ont pris les armes) ne connaissent aucune borne ni aucun frein ; comme preuve de quoi on citait l'exemple de 17 officiers qui, dans un endroit non précisé (et pour cause), se voyant encerclés par les forces antifascistes, avaient préféré se tuer, après avoir tué leurs femmes et leurs enfants, plutôt que de tomber dans les mains de leurs impitoyables adversaires.

Que, à Barcelone, tous les magasins avaient été saccagés ou fermés.

Que la peseta n'avait plus aucune valeur et que les bons, seuls, délivrés par le premier venu, permettaient, à ceux qui pouvaient s'en procurer, de se nourrir et de trouver un lit pour se coucher.

Que la famine s'était installée, sinistre maîtresse, dans toutes les maisons de la Catalogne ; que l'égalité dont rêvent certains utopistes fous ou criminels, allait ainsi se réaliser dans la misère générale.

Que le travail était partout suspendu.

Que dans les rues de Barcelone (oui, on a dit et imprimé aussi cela !), les hommes et les femmes se baladaient sous les magnifiques arbres des *ramblas*, en portant, au lieu de parapluies, d'ombrelles ou de cannes inoffensives, des plateaux d'argent — volés, naturellement, dans les églises — avec dessus des têtes de curés, de chanoines ou de nonnes...

— Et, dans ces conditions, vous osez aller là-bas ?... Vous n'êtes pas un peu toqués ?

Je pensais, en souriant, mais tout de même « *cum grano salis* », à mes souvenirs portugais. Mais alors, les camarades intervenaient à leur tour, pour me persuader que, si nous avions passé la frontière sans prendre au moins quelques précautions élémentaires, nous n'aurions pas tardé à regretter amèrement de ne pas avoir suivi leurs conseils.

— D'abord — prétendaient-ils — la seule autorité qui existe là-bas est celle de la F.A.I. (Fédération anarchiste ibérique). Avez-vous une sauf-conduit avec le cachet de la F.A.I. ?... Non ?...

Alors, inutile de partir, car, à la deuxième étape, on vous arrêtera et on vous obligera à rebrousser chemin... A moins que... Brrr...

Or, la F.A.I. ayant donné l'ordre, disait-on, à ses représentants, de ne plus délivrer à personne de permis pour entrer en Espagne, nous déclinâmes de partir quand même, en nous contentant des papiers, dont mon brave Rouffianges s'était muni, en s'adressant à peu près à toutes les autres organisations antifascistes.

— Eh bien ! puisque vous vous obstinez dans ce projet insensé, faites attention ! Si vous voyagez pendant la nuit, ne fumez pas ! Le feu des cigarettes ou des allumettes pourrait servir de point de repère aux fascistes nichés un peu partout, dans les haies, dans le creux des arbres, tout le long de la route. Et puis, il y a nos amis qui ne vous connaissent pas... Et, surtout, portez avec vous de quoi manger, car là-bas, vous ne trouverez même pas une pomme de terre... et votre voyage, du Perthus à Barcelone, ne durera pas moins d'une semaine (la semaine de la Passion), à cause des barrages et des barricades gardés par des forces armées...

Je continuais à penser au Portugal, et parfois je commettais l'imprudence de le dire.

Alors les protestations fusaient un peu de partout, aussi bien du camp des timides que de celui des amis ; ce qui me permettait de préciser ma pensée en disant que, sans doute, et malheureusement !, il y avait plus d'une nuance entre Portugal 1910 et Catalogne 1936 ; mais que j'étais sûr qu'en cours de route le tableau noir brossé à notre intention par des gens imparfaitement informés s'énigayerait de quelques couleurs moins sombres et s'enrichirait de quelques visions moins terrifiantes.

Une longue expérience m'a appris que — en laissant le Portugal de côté — lorsque des troubles éclatent, il faut toujours se méfier aussi bien de ceux qui — pour se rendre intéressants — prétendent avoir vu tout ce qu'ils ignorent que de ceux qui, pour justifier leur départ (ou leur fuite) des pays troublés, exagèrent les dangers dont ils prétendent avoir été menacés.

A la frontière

La frontière des Pyrénées, ou plutôt les villes et les villages qui sont près de cette frontière, fourmillent d'une population nouvelle et étrange. Jeunes gens aux grands yeux, où brûle la flamme d'un rêve. Hommes âgés, qui regardent devant eux avec des yeux où brille, d'un feu sombre, la rage.

Car à ceux-là aussi on a dit qu'ils ne passeront pas ! Et pourtant ils sont tous des amis, et depuis toujours, du peuple espagnol. Libertaires, communistes, républicains, syndicalistes de toutes les langues, ils sont venus ici de tous les pays, mais par un seul désir : se battre pour la défense de la République espagnole. A chaque pas, c'est une émotion intense qui me prend à la gorge, que je m'entends appeler : — Campo!... ou plus familièrement : Gigi! — Et quelqu'un avec une confiance exagérée ajoute : Si tu es là c'est que

nous allons passer !... Ce sont des Italiens, dont un grand nombre ont été assistés et défendus par la Ligue et qui sont ici pour fournir la preuve que ce n'est pas en vain qu'ils ont été assistés ; mais il y a aussi, parmi eux, des Polonais, des Serbes, des Bulgares, des Allemands... Il y a tous ceux qui, ne pouvant pas se battre dans leurs pays pour reconquérir — aujourd'hui — leur liberté, sont accourus ici pour défendre la liberté des autres.

Ils savent tous que si le fascisme passait en Espagne, la liberté serait menacée partout, dans tous les pays de l'Europe, et définitivement entermée chez eux ; ils sont également persuadés que, si le fascisme espagnol est, au contraire, vaincu, la liberté ne sera plus menacée là où elle existe encore et qu'elle aura quelque chance de revenir plus vite aussi dans leurs pays respectifs... Le fascisme aide la réaction espagnole ; les antifascistes ont le devoir précis d'aider, de leur côté, la démocratie espagnole.

Ils accourent vers moi toujours avec sur les lèvres la même question :

— Et alors, vraiment, on ne nous laisse pas passer ?... On nous a dit qu'à Barcelone on refuse les volontaires et qu'on ne demande que des vivres et des munitions...

Cela les déçoit et les décourage... Pour combien de temps seront-ils obligés de se réunir à midi, dans un champ, loin de la ville, en plein soleil, au milieu des choux et des tomates (autour d'une marguerite) où je me suis mêlé à eux, et de coucher, la nuit, à la belle étoile ? Si c'était au front, cela ne servirait qu'à calmer leur désir de souffrances ; mais ici cela n'a rien d'héroïque.

— Que demandons-nous, en somme ?... questionne un camarade déjà âgé à la face hérissée de poils, comme tous les autres d'ailleurs... Nous demandons seulement qu'on nous permette de mourir pour la liberté...

— Nous passerons !... affirme un autre d'une voix sourde et décidée.

Et alors un jeune Allemand, qui vient d'arriver et qui a confiance en lui, prononce d'une voix suppliante :

— Je suis un socialiste allemand persécuté... Est-ce que vous, les Italiens, ne me prendrez pas avec vous ?... Nous passerons !...

Et s'adressant à moi :

— Oh ! dites-leur qu'ils ne me repoussent pas !

Et c'est lui qui — cette nuit — grâce à son opiniâtreté, trouvera le moyen de passer et de faire passer les autres.

D'un groupe à l'autre, un jeune Espagnol — un gosse qui affirme avoir dix-huit ans, mais qui n'en paraît pas plus de quinze — erre en se dandinant sur ses espadrilles délabrées et se recommandant qu'on l'emmène lui aussi.

— Je suis seul... je n'ai plus personne... Je veux défendre la République...

De ces groupes d'hommes énervés dont les costumes tombent en loques, dont les ongles des pieds sortent des espadrilles usées, d'hommes aux visages hirsutes non rasés depuis une semaine, ravagés par l'insomnie, s'exhale l'odeur fade des fou-

les nomades campées dans les champs de foire villageois... ou en pèlerinage vers des sanctuaires miraculeux.

Mais cette fois, c'est le diabolique sanctuaire de la Liberté.

Du Perthus à Barcelone

C'est le dimanche 2 août, par un beau soleil d'été et pyrénéen qui s'était fait soigneusement nettoyer par les pluies de juillet, pour montrer que c'était bien lui, que nous avons franchi la frontière au Perthus, en laissant derrière nous, sur la route, un groupe de révolutionnaires, lesquels nous ont fait le salut antifasciste, avec un geste qui trahissait en même temps la jalousie et l'espoir...

— Ah ! vous allez passer... vous ! Mais peut-être, si on vous laisse passer, vous, on ne dira pas non, à nous non plus...

Au poste français, pas de difficulté : nos papiers sont en règle ; au poste espagnol, accueil empressé.

On passera, allez ! Et notre passage n'aura rien d'héroïque et même de romantique...

— Mais c'est maintenant — annoncent les pessimistes au delà du Perthus — que vont commencer les difficultés...

* * *

Quelles difficultés ? A la Junquera, c'est vrai, il y a une barricade à l'entrée et une à la sortie de la ville, toutes les deux gardées par des miliciens en costume bleu ou noir, avec un bonnet de police, parfois muni d'un pompon ; mais la barricade d'entrée nous laisse passer pour que nous allions à la mairie faire examiner nos papiers, et la barricade de sortie nous laisse passer aussi, car nos papiers ont été régulièrement visés.

Parbleu ! Ces anarchistes savent bien ce que c'est que l'autorité. Et c'est peut-être pour cela qu'ils la détestent.

A Figueras, même accueil : barricades indulgentes, camarades hospitaliers. On nous conduit dans un couvent qui appartenait à des frères français (*los Scolopos*, on les appelle en Espagne, et *Scolopi*, en Italie), où l'on nous sert un excellent *arros à la valenciana* (riz à la valencienne) à se lécher les doigts...

Seulement, tandis que mes compagnons de voyage n'avaient que le loisir de goûter à ce mets succulent, une surprise encore plus agréable m'était réservée, à moi seul celle-ci.

Deux équipes, l'une de sept et l'autre de dix-sept italiens (une partie de la colonne que j'avais laissée la veille aux environs de la frontière) ayant franchi, au cours de la nuit, les Pyrénées sous la conduite de mon jeune socialiste allemand, m'attendaient dans une salle du réfectoire... retenue à mon intention, pour me faire l'honneur de m'inviter à présider à une agape où, enfin, mes braves et généreux amis pouvaient manger à leur faim, afin de reprendre ensuite, avec plus de force leur marche vers le sanctuaire de la Liberté !

Sarragosse !...

Nous voici à Gerone, après avoir traversé main-

tes barricades et distribué, notamment à ceux des miliciens qui, dans le passé, ont séjourné et travaillé en France, maintes cigarettes et bleues et jaunes... Nous voudrions nous arrêter ; mais c'est seulement plus loin — à vingt kilomètres de Barcelone — que, tout en nous rafraîchissant, nous pourrions établir le bilan des impressions emportées et des observations faites au cours de cette première partie de notre voyage.

Premier bilan

C'est une hécatombe de bobards.

La *peseta* ne s'est nullement effondrée : la preuve c'est qu'à Perthus nous avons échangé 100 fr. contre 55 *pesetas*.

Les champs n'ont pas été désertés. Les moissons ont été faites partout et le blé attend l'heure joyeuse du dépiquage, dans les chaumes d'or.

Les maïs sont magnifiques et, partout, superbement sarclés.

On a mis des piquets ou des cannes flamboyantes aux tomates et aux haricots.

Les vignes aux feuilles saines, aux raisins prometteurs, ont été labourées soigneusement et prudemment sulfatées.

Belles prairies artificielles, oliviers prospères, arbres fruitiers cédant mollement sous le poids des fruits...

On ne mourra pas de faim, là !... et de soif non plus !

* * *

On ne passe pas sans la permission de la *F.A.I.* ? C'est faux (on verra plus loin pourquoi). Tous ceux qui ont des papiers en règle et qui ne sont pas — à juste titre — soupçonnés passent à leur aise. Il n'y a que l'ennui, bien compréhensible d'ailleurs, des haltes obligatoires (et encore souvent il ne s'agit que d'un simple ralentissement) aux barricades.

Les barricades les plus diverses : les unes construites avec des tonneaux de goudron, les autres avec des pavés ou avec des matelas, d'autres encore représentées par des simples éléments de herse aux pointes hostiles aux pneumatiques...

Toutes les églises ont été envahies et certaines brûlées ; mais, auparavant, les parements religieux, les objets servant au culte (calice, etc.) et les tableaux, les statues) pouvant présenter une certaine valeur artistique ou autre, ont été retirés et presque toujours réunis en bon ordre dans des locaux spéciaux. Ceux qui voudraient y toucher risqueraient d'être sévèrement frappés par le Conseil de Guerre, ainsi que l'annoncent des affiches placées un peu partout.

Dans la région que nous avons traversée, — de Perthus à Barcelone — nul exemple de prêtres tués ou blessés. Judith et Holopherne ne sont pas passé par là. Balthazar non plus. Ces bons curés sont passés... à l'étranger. Les macabres promenades de têtes coupées sont ajournées jusqu'au prochain Carnaval de la presse jaune de tous les pays.

On nous avait dit que quelques *curas* avaient été

qués ailleurs mais nous n'avons pas pu vérifier même cette nouvelle, précisément parce que le fait se serait passé... ailleurs. Les renseignements recueillis à ce sujet nous permettent de dire qu'en général tout le personnel des couvents et des églises a été respecté et a pu partir sans grande difficulté; que seulement les curés, qui se sont joints aux rebelles réfugiés dans les bâtiments religieux, pour mieux résister aux forces loyales et légales ont subi le même sort que leurs camarades de combat; que si les masses ont partout occupé et parfois mis le feu aux églises et aux couvents, ils l'ont fait parce que — presque toujours — celles-là et ceux-ci servaient d'asile et de rempart aux rebelles.

Je reviendrai sur la question des bâtiments religieux. Je ne veux pas tout de même arriver à Barcelone sans avoir rappelé que, depuis les temps les plus reculés, il n'y a eu en Espagne, une émeute, une seule guerre, une seule révolution, j'allais dire une seule manifestation déterminée par n'importe quelle raison, même la plus étrangère à la situation actuelle et à la question religieuse, sans qu'elle n'ait été accompagnée de l'incendie de quelques églises.

C'est pourquoi j'arrive à la conclusion que, assez souvent, ce ne sont pas les mécréants et les hérétiques qui brûlent les églises: ce sont ceux-là mêmes qui les fréquentent.

Le croyant espagnol est parfois un fidèle qui prie en serrant une pierre dans sa main. Et l'incendie des églises ce n'est, pour lui, qu'un blasphème en acte. Qu'une prière négative et violente.

L'histoire la plus ancienne est là pour autoriser cette interprétation d'un fait qui se reproduisait déjà périodiquement, au temps où Lénine n'était pas encore né. Et où Bela-Kuhn ne se baladait pas encore dans les Ramblas...

A Barcelone

A vingt kilomètres de Barcelone, les barricades sont plus fréquentes. On peut dire qu'elles ne sont éloignées l'une de l'autre que de cinq cents mètres. Dans la province — elles ont été installées surtout dans le but de permettre à ceux qui les gardent de contrôler la circulation: aux portes de la capitale de la Catalogne, elles ont davantage l'aspect de barricades de combat. Là-bas, elles étaient défendues par des militants, presque tous des jeunes, appartenant à tous les partis de gauche; ici, elles ne sont défendues, en général, que par des militants de la F.A.I. Sur les unes, flotte le drapeau rouge, sur les autres le drapeau rouge et noir.

La garde est sévère, mais non dépourvu de courtoisie.

À notre passage, on crie avec sympathie:

— *Son Frangés...*

Je revois, comme dans un rêve lointain, les pays des jours plus sombres de ma jeunesse: les pays de Francisco Ferrer y Guardia... Premia... Masnou!...

Là-haut, derrière les arbres qui habillent la douce colline catalane, face à la mer bleue, se ca-

che le *Mas Germinal*, où « Il » allait se reposer au sein de sa famille...

Trahi, ou reconnu par un *somaten*, il fut arrêté par ici. On n'a pas oublié le reste.

Quant à moi, je n'ai pas oublié ce triste soir du 2 novembre 1909 — où pendant que le peuple espagnol, indifférent, se préparait à assister à la traditionnelle représentation de *Don Juan Tenorio*, je montais, seul, vers le Mas, abandonné, et dont la grille s'ornait du jugement de mort (qui avait frappé Ferrer et qui venait — dix-huit jours avant — d'être exécuté) flottant et grimaçant au vent froid d'automne...

— C'est de là que tout a commencé! — me disait, après la révolution d'avril 1931, Franco, l'aviateur, le frère de l'insurgé actuel, en frappant la terre de son pied nerveux...

Oui, il germe toujours quelque chose du sang des martyrs!...

Deuxième hécatombe de bobards

Mais voici Barcelone. Nous y sommes entrés sans difficultés après avoir été salués, du haut d'une barricade, par la gueule grande ouverte d'un crocodile, heureusement empaillé, qui terrorise les enfants, le soin d'en imposer aux adultes étant réservé aux mitrailleuses et aux fusils braqués par des militants cachés derrière les monceaux de pavés...

C'est dimanche, jour de fête, et les magasins sont fermés; mais la foule circule dans les Ramblas, se rafraîchit dans les cafés...

Ce n'est que le lendemain et les jours suivants que nous pourrions faire justice des autres bobards qu'on nous avait servis avant d'atteindre la frontière. Dès lundi, il nous sera permis de constater que le commerce a repris, que les usines aussi recommencent à retrouver l'activité usuelle, que la vie est presque normale, que rien, absolument rien, ne manque à la population de la grande et magnifique ville méditerranéenne.

Certes, il y a eu des journées très chaudes et la lutte a été dure et sanglante. Des centaines de citoyens ont donné leur vie pour réduire les rebelles et des centaines de rebelles ont payé de leur vie leur résistance, souvent acharnée, à la colère populaire déchaînée. Mais bien des histoires — telles que celle des dix-sept officiers tuant leurs épouses et leurs enfants et se suicidant après pour ne pas tomber aux mains de sauvages — doivent être démenties ou réduites à leurs justes proportions. Il y a eu un seul officier qui — l'émeute ayant été matée depuis plusieurs jours — s'était caché dans sa maison d'où, la nuit, il traitait sur les passants dans le but de susciter des incidents susceptibles de prendre une certaine ampleur. Se voyant découvert et craignant la vengeance populaire — il tua les siens et se fit justice. Son fils aîné, seulement, l'ayant supplié: — Père, ne me tue pas! — fut épargné et lui survécut. *A cet enfant de sept ans* — les sauvages ne firent aucun mal... Ils n'en auraient pas fait non plus, aux autres...

Quelques grands hôtels, les grands cercles, certains palais particuliers ont été réquisitionnés et occupés par les différentes organisations politiques

(le *Colon* — par exemple — est au milices, le *Cercle équestre* au Parti socialiste unifié, une maison de Cambó à la F.A.I., l'école des Frères Maristes au Secours Rouge, etc.) Mais les maisons particulières et les magasins ont été respectés.

Aux balcons de bien des maisons particulières flotte le drapeau blanc: c'est une déclaration de neutralité — au milieu des drapeaux innombrables et variés qui clament, ouvertement, la foi de ceux qui ne craignent pas de les exposer. J'ignore si la peur qui s'abrite derrière les drapeaux de la neutralité à l'intérieur des maisons est à son aise: ce que je puis dire c'est que, de l'extérieur, rien ne la menace.

Toutes les églises, à quelques exceptions près, ont été incendiées ou envahies et dévastées. La cathédrale n'a *nullement souffert*; par contre, la belle et précieuse église de Santa Maria del Mar n'existe plus. (Ah! le geste de détresse de notre ami le sculpteur Vivès, lorsqu'à Collioure je lui ai apporté la triste nouvelle! Geste de détresse, mais aussi de résignation). Une commission nommée par la Generalitat ne ménage pas les efforts pour récupérer — avec succès — et mettre à l'abri, dans un local expressément réservé, bien des œuvres d'art.

J'ai déjà dit, en partie, ce que je pense des causes de ces dévastations. Sans se justifier — elles s'expliquent — outre que par une longue tradition historique — par le fait que les églises ont servi d'abri et de rempart aux insurgés. Les curés — au milieu de ceux-ci — ont fait eux aussi — ne l'oublions pas — le coup de feu.

La guerre — notamment lorsqu'elle est... civile — a ses nécessités, souvent très dures.

Puis, dans les évêchés et dans les couvents on a découvert des sommes énormes. 8 millions de pesetas (16 millions de francs) dans l'Evêché de Jaen; 10 millions de pesetas dans celui de Vigo, etc., etc.

Les « envahisseurs », « les iconoclastes », les « incendiaires », la canaille, en un mot, n'ont pas profité des sommes considérables retrouvées dans les évêchés ou dans les couvents: ils les ont remises intégralement aux *Ayuntamientos*. On raconte même des cas étonnants et représentatifs de la probité populaire, aussi bien collective qu'individuelle. Par exemple, celui d'un pauvre bougre qui, ayant remis à l'autorité municipale trois millions de pesetas trouvées dans un couvent, au moment de s'en aller, tituba un instant sur le seuil de la porte et lâcha ces mots que son geste rendait formidables:

— Ne pourriez-vous pas me donner quelques pesetas pour aller manger... Il y a vingt-quatre heures que je n'ai rien mis sous les dents...

* * *

Mais cela a augmenté l'exaspération des foules fidèles, qui, après avoir cru que les petits sous qu'elles offraient au cours des fonctions religieuses allaient servir au culte, ont dû constater qu'au contraire ils avaient été capitalisés par la cupidité des évêques, des chanoines, des supérieurs des couvents... pour entretenir leur misère.

C'est sans doute cela qui explique l'indifférence

évidente de l'opinion en présence de ces dévastations regrettables. A Gérone (dont la cathédrale — contrairement à ce qu'on a publié — a été respectée) un gosse de dix ans m'a accompagné — avec l'ami Moriss — visiter l'église romane d'en bas qui, elle, a été complètement dévastée.

— Ils ont enlevé d'abord ce qu'il y avait de précieux et ils l'ont porté à la Mairie... — m'a-t-il dit.

Oui. Lorsqu'on a pu — lorsque l'occupation des églises a été faite non pour en chasser les rebelles, mais par méfiance de représailles, avec méthode — on a sauvé tout ce qui méritait, au point de vue artistique, d'être sauvé. Oui. Les voyous et les iconoclastes, lorsqu'ils ont trouvé de l'argent, l'ont remis aux autorités locales. Les foules espagnoles sont probes, même lorsqu'elles sont excitées et aveuglées par une grande passion.

On m'avait déjà dit cela; et en partie j'avais pu me rendre compte moi-même que, dans les cas que j'ai pu observer, cela était vrai.

Mais, ici, à Gérone, c'est la voix de l'innocence qui parle — la voix d'un enfant qui répète ce qu'il a entendu dire dans sa famille — une famille aisée sans doute, à en juger par les beaux vêtements qu'il porte — et qui ne le répéterait pas, (en temps de révolution, la prudence est de mise même chez les enfants) si c'était le contraire.

Le témoignage du petit Géronais est pour moi d'importance.

— Auparavant, ils ont tout porté à la Mairie... — a-t-il dit. Et il l'a répété deux fois...

Ces mots, résonnaient encore à mes oreilles au moment où j'allais entrer dans l'église détruite... L'enfant, qui m'avait accompagné jusque sur la place, s'était éloigné, n'osant pas me suivre dans ces lieux que le sacrilège hantait...

Des débris de vitres, de bois, de plâtre partout; l'autel rasé au sol; les stalles du cœur arrachés, les statues de l'intérieur abattues (celles de l'extérieur étant intactes) les chaises renversées, défoncées ou brûlées.

La voûte, noircie par la fumée, rendait plus sombre l'ambiance.

Seulement, brisé et penché sur le pilier en marbre de l'eau bénite, un cierge énorme continuait à brûler en fumant et en versant des larmes de cire jaune dans l'eau lustrale...

La veillée de ce cierge dans l'église morte avait quelque chose de lamentable et de sinistre.

Mais la misère noire, tapie dans les maisons misérables massées autour de l'église, que les 31 millions de pesetas (62 millions de francs) cachés dans l'Evêché avaient toujours regardée avec une indifférence inexcusable, et avec un égoïsme froid et inhumain, était encore plus sinistre à voir et ne jurait pas avec le spectacle du temple aboli.

Or, cette misère-là explique cette misère-ci. Et c'est peut-être aussi pour toutes ces considérations réunies que j'ai faites au cours du présent exposé, que la presque totalité des sœurs de charité employées dans les hôpitaux catalans, dans un geste de haute humanité, ont déposé leurs robes de bure pour pouvoir continuer à soulager — en cotte blanche — la misère de leurs frères.

Ce qui prouve que — plus intelligentes que certains journalistes — elles ont confiance dans le cœur et l'humanité des « sauvages ».

A propos des troubles de juillet

A Barcelone, je n'ai nullement enquêté sur les troubles très graves qui se sont produits dans cette ville à la suite de l'insurrection militaire. Les événements se succèdent avec un rythme tellement accéléré que déjà cela n'appartient plus à la chronique, mais plutôt à l'histoire.

Je me bornerai donc à noter, pour ceux qui écrivent l'histoire, que ce sont les forces régulières restées fidèles à la Généralitat qui, au ministère de l'Intérieur, en soutenant le premier choc des forces rebelles, ont permis aux forces populaires d'intervenir avec un élan magnifique que le succès ne devait pas tarder à couronner. Cela prouve que le Gouvernement de Catalogne a compris que, lorsqu'on a le pouvoir dans ses mains, il ne faut pas hésiter à s'en servir. En ce qui concerne Madrid, Azana a fait à peu près — et en d'autres termes — la même constatation. Exemple à signaler à l'attention de tous les gouvernements démocratiques.

Ailleurs, ç'a été la vigilance ouvrière qui a évité la surprise. A la place de la Taligne, par exemple, ce sont les hommes de la F. A. I., admirables d'élan, de bravoure et d'esprit de sacrifice, qui — aidés au dernier moment par la garde civile — chassèrent les insurgés.

Ce qui prouve que tout gouvernement démocratique aurait grand tort de mépriser les concours — toujours utiles, souvent précieux — des masses.

Toujours à l'intention des historiens et aussi dans le but de rectifier les nouvelles répandues par la presse jaune et catastrophique au sujet des hécatombes barcelonaises, j'indiquerai que, d'après des statistiques sûres, les corps enterrés dans les cimetières de la capitale catalane à la suite des troubles — du 19 juillet au 5 août — sont 511, dont 193 n'ont pu être identifiés.

On est encore — et heureusement ! — loin des 20.000 victimes annoncées il y a quinze jours par ladite presse.

Avant l'émeute

Il m'a semblé au contraire utile — pendant mon séjour à Barcelone — de me renseigner sur la situation et l'état d'esprit des forces politiques antifascistes, ainsi que de leurs tendances, aussi bien avant qu'après la sédition militaire de juillet, en réunissant, en même temps, un certain nombre d'éléments nécessaires pour tenter de prévoir, avec quelque probabilité de ne pas se tromper, l'évolution de cette situation et de cet état d'esprit.

Le 16 février 1936, le Gouvernement de la Généralitat qui, depuis 1934, était prisonnier, revint au pouvoir ; mais les socialistes s'étant retirés, seulement deux partis y étaient représentés au moment où l'émeute éclata : l'*Esquerra* (composée

d'éléments issus, en grande partie, de la petite bourgeoisie et des classes moyennes) et l'*Action Catalane* (composée d'éléments issus de la bourgeoisie libérale). Gouvernement plutôt modéré qui ne menait pas la lutte contre le fascisme avec l'énergie qu'auraient souhaité aussi bien les partis groupés dans le Front populaire, c'est-à-dire :

Parti socialiste catalan, Parti communiste catalan, Union socialiste catalane, Union des Rabaxeurs — je ne garantis pas l'orthographe ; mais cela veut dire approximativement : *Union des Métayers* — la Confédération Nationale du Travail (contrôlée par les anarchistes), l'Union Générale des Travailleurs (contrôlée par les socialistes), la Fédération anarchiste ibérique (F.A.I.) et le Poum (Parti ouvrier d'union marxiste), ce dernier s'étant exclu, par le caractère de sa propagande, du Front Populaire, quelques semaines après sa constitution, et les autres organisations ci-dessus nommées n'y ayant jamais adhéré.

Pendant et après l'émeute

Dès le commencement des émeutes, la F.A.I. ne donna pas son adhésion au Front Populaire, mais ses membres se rangèrent, en totalité et individuellement, aux côtés du Front Populaire, et réagirent contre les factieux avec une incomparable ardeur. Les militants du Poum, de leur côté, réintégrèrent le Front Populaire, mais, une semaine après, ils s'en exclurent de nouveau.

Eux aussi — tout comme les hommes de la F.A.I., qui, en Catalogne, est de loin l'organisation antifasciste la plus puissante — se battirent avec bravoure.

C'est à ce moment qu'un fait d'importance se produisit du côté socialiste. Les socialistes et les communistes fusionnèrent dans un seul parti, dont un prochain Congrès précisera le titre d'une façon définitive, mais qui pour le moment s'appelle *Parti Socialiste Unifié de Catalogne* et qui — à travers le parti communiste espagnol, lequel comprend aussi le parti communiste catalan — a donné son adhésion à la III^e Internationale.

Dans le domaine syndical aussi s'est produit un événement qui mérite d'être souligné. La C.G.T.U. (communiste) ayant fusionné en Espagne avec l'U.G.T. (socialiste), les éléments qui, en Catalogne (où la C.G.T.U. n'existait pas), suivaient tout de même son orientation, sont venus grossir les rangs de la nouvelle organisation qui en est résultée. C'est pourquoi l'U.G.T. connaît chaque jour des succès considérables : par exemple, j'étais à Barcelone lorsque le Syndicat des Employés de Commerce a décidé, par 30.000 voix contre 3 voix trotskystes, de lui donner son adhésion.

La C.N.T. (à tendances anarchistes) reste sur ses positions anciennes, en face de la U.G.T., mais, à l'heure actuelle, on travaille pour aboutir à l'unité organique des organisations syndicales aussi.

En attendant, de ces deux forces, l'une est —

sans réserve — à côté du Front Populaire, l'autre — très puissante — collabore avec celui-ci d'une façon active, mais autonome.

La collaboration des forces révolutionnaires

On commettrait une lourde faute si on croyait que la réaction contre les factieux fascistes n'a, dans l'esprit des masses et des partis qui les représentent, qu'un but de simple conservation républicaine. Les masses et leurs partis entendent réformer *ab imo* l'organisation politique et sociale de la Catalogne. A l'insurrection factieuse, elles vont répondre par la révolution populaire.

C'est ainsi que, pendant que la Généralité représente ce qui, dans la réaction du peuple contre l'émeute factieuse, il y a de tendances conservatrices (lisez : conservation et défense des libertés et des institutions démocratiques); les organismes issus des masses, et dont je vais parler, représentent ce qu'il y a de dynamisme rénovateur dans la révolution.

Les partis révolutionnaires ont créé des Comités, auxquels est confiée la tâche de réorganiser — sur des bases nouvelles — la vie publique, bouleversée par les derniers événements.

Les Comités

Voici quels sont ces Comités où se réalise la collaboration, à laquelle je viens de faire allusion, entre les différents partis de gauche, y compris la toute puissante F.A.I. La représentation de chacun de ces partis dans ces Comités est proportionnée approximativement aux forces dont il dispose.

Comités des milices. — Il est composé de 3 membres de la Confédération Nationale du Travail, 3 membres de l'U.G.T., 3 membres de la Gauche républicaine, 2 membres de la Féd. An. Ib. (F.A.I.), 1 membre du Parti Soc. Un. de Catalogne, 1 membre de la *Esquerra* rép. catalane, 1 membre du *Poum*, 1 membre du Parti des métayers, 1 représentant du ministère de l'Intérieur, 1 représentant de l'ensemble de la Généralité (1).

Ce Comité a été créé pour unifier les milices, contrôlées par les différentes organisations politiques et qui — jusqu'à hier — étaient auto-

(1) Ces données m'ont été fournies au journal le « Treball ». Voici, d'après le *Bulletin d'Information* de la C.N.T. et de la *Fai*, quelle est la répartition des places dans le Comité des Milices : C. N. T., 3 membres ; U.G.T., 3 ; *Fai*, 2 ; Gauche rép. de Catalogne, 3 ; Parti soc. et autres fractions d'unification marxiste, 2 ; Union des Rabassaires, 1 ; Coalition des Partis républicains, 1.

Toujours d'après le même bulletin, voici comment seraient réparties les forces représentées dans ce Comité :

C.N.T. et F.A.I.	13.000 hommes
U.G.T.	2.000 —
Org. Marxistes unifiés	3.000 —
Force de police et force civ.	4.000 —

mes. Il a la double tâche d'assurer l'ordre et d'organiser les forces militaires destinées au front.

Comité de ravitaillement. — La composition de ce Comité est sensiblement la même que celle du Comité des Milices : sa tâche consiste à veiller sur les réquisitions et sur la distribution des vivres.

Il y a aussi un Comité de la Santé et de l'Hygiène, créé dans les mêmes conditions que les autres Comités. Son titre indique ses fonctions.

L'existence — toute récente — de ces différents Comités indique la volonté, de la part de toutes les forces révolutionnaires catalanes, d'unifier — dans tous les domaines — les efforts de réorganisation politique et sociale en Catalogne, en mettant un terme à la méthode des initiatives particulières et autonomes, pour inaugurer la méthode des initiatives collectives et responsables. Plus de répression décidée par tel ou par tel autre groupe isolé; plus de réquisitions exécutées isolément par tel ou tel autre groupe pour ses besoins particuliers, mais action d'ensemble aussi bien dans l'intérêt de l'ordre public que dans l'intérêt de toute la collectivité.

La Généralité et les Comités

Il serait inutile et il ne serait pas probe de cacher que ce n'est pas d'un cœur léger que la Généralité a assisté à ce partage des fonctions gouvernementales entre elles et les Comités révolutionnaires, tout en se rendant compte que lesdits Comités étaient rendus nécessaires par la situation.

La Généralité n'a pas caché ses craintes, et les Comités, de leur côté, ne se sont pas montrés intransigeants. En effet, un accord est intervenu en vertu duquel le maintien de l'ordre, dans la ville de Barcelone, se trouve confié à la garde d'assaut et à la garde civile, aidées, dans cette tâche, par les forces du Comité des Milices qui met 600 miliciens à la disposition de la Généralité. Il a été également entendu que, en province, le nombre des représentants des différentes formations politiques dans les Comités locaux sera établi en proportion des forces locales de ces formations. En effet, en province, les forces des différents partis ne sont pas les mêmes qu'à Barcelone.

Pour calmer les susceptibilités et les craintes de la Généralité, on était allé plus loin : le Parti socialiste unifié de Catalogne avait mis trois de ses représentants à la disposition de M. Companys; mais ce geste n'a pas été vu d'un bon œil par les anarchistes et, dans ces conditions, les trois ministres socialistes, *pro bono pacis*, ont démissionné.

Organisation nouvelle de l'économie catalane

Cela ne signifie pas que les craintes d'une dictature communiste, manifestées par les anarchistes, soient justifiées. Ainsi que les anarchistes collaborent loyalement à la réorganisation de la vie

sociale dans les Comités, de même les communistes déclarent qu'il ne saurait être question, dans la situation actuelle, de tenter une expérience soviétique.

— Nous sommes partisans d'une politique semblable à celle que fait le Front Populaire en France — m'a-t-on dit du côté communiste — et nous nous rendons compte de l'opportunité de concerter notre action régionale avec celle du reste de l'Espagne. Or la Catalogne avance sur les autres régions. Notre devoir est donc d'agir avec courage, mais en même temps avec clairvoyance. Avec courage pour entraîner ceux qui retardent sur nous, mais avec clairvoyance aussi pour ne pas provoquer entre nos activités respectives (centrale et régionale) une cassure regrettable.

Cela prouve — disons-le en passant — que la question de l'autonomie catalane se trouve reculée — pour le moment — au second plan de toutes les autres préoccupations. D'autant plus que l'on ne peut pas affirmer que les anarchistes, de leur côté, aient à aucun moment penché vers le séparatisme.

Voici maintenant quelles sont les tendances dont s'inspire le travail de réorganisation économique et sociale en Catalogne.

Le premier souci des républicains catalans a été celui d'aider à la reprise du travail, du trafic, etc., et la tendance qui — pour le moment — semble prévaloir à cet effet est celle de l'intervention.

Si une usine ne veut pas rouvrir ses portes, l'Etat la fait marcher en plaçant à sa tête un technicien de son choix. Cela est arrivé dans quelques usines qui ou bien ne consentaient pas à reprendre leur activité ou bien ne voulaient pas se transformer en usines de guerre.

On est intervenu aussi dans les chemins de fer; et la question des mines — rendue ardue par la présence du capital étranger — est actuellement à l'étude. On arrivera sans doute, dans ces deux domaines, à la nationalisation. Il y a en Espagne quelques dizaines de milliers de mines, dont 4.000 environ seulement exploitées, les autres étant condamnées à l'inactivité par les capitalistes étrangers qui possèdent dans leurs pays des usines similaires. Il est vrai que ce problème intéresse la Catalogne dans une mesure assez limitée : il intéresse surtout le reste de l'Espagne.

Une troisième tendance, après celles que je viens d'indiquer, est celle qui s'exprime à travers le contrôle. On contrôle les banques, etc.

Dans les campagnes, une divergence ancienne mettait depuis longtemps aux prises les grands propriétaires et les métayers. Dès à présent, les métayers ne donneront plus aux propriétaires la moindre partie des récoltes jusqu'à tant que cette divergence ne sera aplaniée.

Un accord avait été établi, il y a deux ans, en vertu duquel les métayers ne devaient remettre aux patrons qu'un quart de la récolte annuelle. Malgré ça, grâce à l'influence néfaste de Gil Robles, les métayers furent obligés, pendant deux ans, de

livrer aux patrons la moitié des récoltes. Ils demandent, à présent, à être remboursés et à voir reconnues et respectées leurs anciennes revendications.

Des réformes d'une portée immédiate ont aussi été décidées : les loyers de moins de 300 pesetas, qui avaient déjà été réduits de 25 %, l'ont été encore de 25 %. Les salaires ont été augmentés de 15 %.

Pour faciliter la reprise des affaires, on étudie la situation du petit commerce. En attendant, ainsi que je l'ai dit plus haut, on a unifié les bons de réquisition : il n'y a plus qu'un seul bon valable et remboursable : c'est celui du Comité de Ravitaillement.

Le commerce est ainsi rassuré.

La monnaie n'a pas varié et il n'est pas question de l'abolir.

Les monuments historiques et les bâtiments religieux sont placés sous la protection de l'Etat et du peuple. Ces derniers seront utilisés pour y installer des hôpitaux, des musées, des asiles, etc.

Pour ce qui est du culte, il n'a jamais existé en Catalogne un budget du culte; mais l'Etat était obligé d'entretenir les bâtiments religieux. Il y avait un budget du Culte camouflé! Ces pratiques détournées seront abolies. Il y aura une liberté des cultes, il n'y aura plus un budget des cultes.

La réorganisation de l'instruction publique donne déjà lieu à des discussions passionnées. Elle sera une véritable révolution.

La question agrarienne ne se pose pas en Catalogne de la même façon que dans les autres parties de l'Espagne : nous avons déjà dit à ce sujet ce qu'il fallait dire.

Conclusion

L'aperçu — très sommaire — que je viens d'esquisser de la reprise de la vie ainsi que de l'effort de réorganisation politique et sociale en Catalogne montre quelles sont les tendances idéales et l'activité pratique des maîtres actuels de la situation.

Je n'ai dit que ce que j'ai vu : je n'ai relaté que les faits que j'ai pu contrôler. Et comme je ne suis pas sorti de la Catalogne, j'ai eu garde de faire la moindre allusion, et encore moins de prononcer le moindre jugement sur ce qui se passe par ailleurs en Espagne.

J'ai fait en tout cas un gros effort d'objectivité.

En quittant la Catalogne, j'ai emporté l'impression d'un pays dont la renaissance ne sera pas difficile, d'abord parce que les dévastations dont on a tant parlé n'existent, en grande partie, que dans la fantaisie de ceux qui en ont fait les plus saisissantes descriptions, et, ensuite, parce que le peuple qui habite et qui travaille dans ce pays est un peuple dur à la tâche et d'un patriotisme fervent et fécond.

La Catalogne renaîtra plus riche, plus forte et

surtout plus juste et se rangera au premier rang des pays les plus évolués.

La réaction est finie : toutes les portes lui sont fermées à jamais et elle paiera un tribut très cher à la cause du progrès, de la civilisation et de la justice sociale pour la lourde faute qu'elle a commise. Elle voulait barrer la route à l'ascension de la classe ouvrière vers des formes supérieures de vie : cette ascension, elle n'aura fait que l'accélérer. Qu'elle en soit remerciée !

L'aspect de Barcelone, au moment où je suis parti, était tellement semblable à celui des autres fois où j'avais visité cette ville superbe, que j'allais presque oublier que je laissais derrière moi une ville visitée par la révolution.

Soudain, un bruit sourd, un roulement qui montait dans la nuit me rappela à la réalité.

C'était un convoi de canons, de mitrailleuses, d'hommes qui partait pour le front. Dans la lu-

mière incertaine, on voyait les miliciens dressés, en forme de pyramide, selon les règles classiques de l'art, sur leurs camions. Ils étaient beaux de jeunesse : ils étaient fiers. Ils saluaient, le poing levé, muets et sévères.

Je n'ai jamais aimé ni les gestes ni les décorations, ni les rites, ni les parements....

Mais devant ce spectacle d'une mâle beauté, mes habitudes ont subi un ébranlement sourd et irrésistible.

— Ces jeunes — je me suis dit — voient peut-être en moi un adversaire ou un ennemi... Pourquoi les laisser monter vers le combat, vers le sacrifice de leur vie, peut-être, avec l'impression qu'ils laissent derrière eux un adversaire ou un ennemi de plus ?

Et pour la première fois, j'ai levé moi aussi, dans la nuit, mon poing fermé.

LUIGI CAMPOLOCHI.

UN VOYAGE EN ESPAGNE

par Louis de BROUCKÈRE

Sénateur de Belgique, membre de la Ligue belge

Président de l'Internationale socialiste

Je viens de faire en Espagne un voyage exceptionnellement rapide. Il s'agissait pour moi de recueillir dans le minimum de temps — car le temps nous presse étrangement ! — le maximum possible de renseignements et d'impressions. Il va falloir classer tout cela. Mais dès à présent, deux conclusions se dégagent très clairement de mon enquête. Que je dise tout de suite que malgré la brièveté de mon séjour, j'ai eu l'occasion de voir beaucoup de gens — de gens bien informés — et que j'ai pu observer beaucoup de choses.

La première conclusion à quoi je suis conduit est que le Gouvernement et le peuple espagnols sont parfaitement en mesure de lutter contre leur insurrection et de la réprimer, si gouvernements et insurgés sont laissés face à face.

Certes, la trahison militaire, soigneusement préparée, a eu des conséquences terribles. On estime à 75 ou 80 p. 100 la proportion des officiers qui ont trahi ouvertement leur serment de fidélité ou dont l'attitude a été fort douteuse. Ils ont entraîné une grande partie de la troupe. Ils se sont emparés des places fortes, d'une grande partie des armées et des approvisionnements militaires. Le pouvoir régulier s'est trouvé tout à coup privé de presque tous ses moyens d'action et les traîtres pouvaient très raisonnablement espérer plonger le pays dans un état d'anarchie qui eût rendu impossible toute résistance prolongée, ou simplement sérieuse à leur pronunciamiento.

Mais la réaction populaire a été admirable.

Dès les premiers jours, les milices populaires, sans expérience militaire, presque sans armes, ont montré un courage victorieux. Certains épisodes, comme ceux de la reconquête de Barcelone, ou l'assaut de la caserne de la Montagne à Madrid, sont aussi étonnants que la prise de la Bastille.

Personne, d'ailleurs, n'avait jamais douté du courage des prolétaires espagnols. Certains doublaient davantage de leurs capacités d'organisation. Or, elles se sont révélées remarquables. En quelques jours, la République a rassemblé des effectifs importants. Elle a su improviser des cadres, assurer le munitionnement, le ravitaillement, mettre en route les fabrications de guerre. Elle a rétabli en même temps l'ordre civil. Partout le travail a été régulièrement repris. Les villes sont redevenues calmes. L'ordre est maintenu. La confiance règne. Les compétitions politiques ont disparu ou sont ajournées.

Je n'hésite pas à dire que dès maintenant le Gouvernement possède une supériorité militaire, financière, politique et morale qui, si les choses suivent leur cours normal, s'affermira davantage de jour en jour.

Mais suivront-elles leur cours normal ?

Ceci m'amène à formuler ma seconde conclusion.

Si l'Espagne républicaine est de taille à lutter seule, et sans aide d'aucune sorte contre son pro-

pre fascisme, il lui est impossible de résister avec ses seules ressources aux efforts combinés de tous les fascismes européens.

Or, la coalition s'affirme en ce moment. Et il faut que nous en voyions clairement les conséquences.

Le Portugal, l'Allemagne, l'Italie prennent de plus en plus l'attitude de véritables belligérants. Ils le font de plus d'une manière. Je ne veux signaler aujourd'hui que la plus évidente, celle qui émeut davantage l'opinion.

Franco dispose d'une armée en Afrique. Elle est formée essentiellement par la Légion étrangère, et par des Maures mercenaires qu'il recrute en toute hâte. Il tente en ce moment même de la faire passer en Espagne. S'il y réussit, ce ne sera que grâce à la force navale et aérienne constituée par l'Allemagne et l'Italie dans la région des détroits. Déjà des hydravions italiens — dont quelques-uns figuraient encore sur les listes de l'aéronautique de guerre le 28 juillet dernier — sont entrés en action. On a constaté la présence dans les forces de Franco de trois grands avions allemands, trimoteurs pour le moins. Sur l'un d'eux les lettres matricules de l'aviation allemande avaient été imparfaitement effacées... Le croiseur *Deutschland* appuie les rebelles par sa présence en attendant qu'il les aide de son feu. Quatre navires de guerre allemands sont en route pour Barcelone afin de s'y livrer à une « démonstration » qui peut se transformer d'instant en instant en expédition punitive. On a tout lieu de croire qu'un chargement comprenant notamment vingt-huit avions a quitté Hambourg à destination du Maroc espagnol.

Donc, si Franco dispose longtemps de la mer, grâce à ce puissant appui, la situation des troupes gouvernementales espagnoles deviendra beaucoup plus difficile. Même alors, je suis persuadé qu'elles pourraient opposer à l'envahisseur une résistance qui pourrait devenir écrasante, elles courraient évidemment grand risque d'être finalement vaincues.

Mais alors les démocraties occidentales seraient vaincues avec elles ! Car si la guerre prend ce caractère, elle doit finalement devenir générale.

Car cette aide que Franco reçoit de l'Italie et de l'Allemagne, et sans laquelle il ne serait rien, on n'aura pas la naïveté de croire que les deux gouvernements fascistes la lui donnent gratuitement. Il ne peut triompher qu'en devenant vassal. Sa victoire installerait Hitler et Mussolini au Maroc, dans la zone des détroits. Ils prendraient la maîtrise dans toute la Méditerranée occidentale, couperaient la France métropolitaine de la France d'Afrique, intercepteraient la route de la Grande Bretagne vers l'Inde.

Et il faudrait bien dans ces conditions que la France et l'Angleterre entrent en fin de compte dans la guerre, faute d'avoir su accomplir en temps utile leur devoir de sauvegarder la paix.

Je n'ignore pas la gravité de ce que je vais dire, et je ne le dis que pour accomplir un douloureux devoir de conscience.

J'ai la conviction absolue que nous sommes arrivés à un moment décisif pour le maintien de la paix, de la démocratie et du socialisme, que je ne sépare jamais dans ma pensée parce qu'ils sont inséparables dans la réalité.

L'attitude prise par les puissances fascistes constitue une véritable agression. Les actes dont elles se rendent coupables, en violation manifeste du droit des gens, sont d'ailleurs compris dans la plupart des définitions modernes de l'agression.

Or, l'Europe laisse faire. Elle laisse écraser la République espagnole, avec ce même manque de courage qu'elle a manifesté dans l'affaire éthiopienne. N'a-t-on pas parlé de neutralité entre le gouvernement espagnol et une bande d'officiers félons, ce qui heurte toutes nos notions de droit ?

L'Europe laisse faire ! Elle laisse faire « pour sauver la paix », dit-elle ! On a peine à concevoir pareil aveuglement.

Ne voit-on pas que de concession en reculade, de faiblesse en abdication, on livre au fascisme l'initiative et la conduite politique de l'Europe ? Ne comprend-on point qu'on accroît chaque jour, qu'on accroîtra sans limite son insolence, et qu'il ne s'arrêtera pas et qu'il nous acculera à la guerre, d'autant plus sûrement qu'il nous sentira plus pusillanimes. Quelle erreur cardinale que de vouloir confondre toujours ainsi la paix avec la lâcheté !

Supposons même — puisqu'il faut envisager jusqu'à l'impossible — que nous puissions assister jusqu'au bout, impassibles, à l'assassinat de la République espagnole par tous les fascismes unis. Supposons que nous gardions la même « prudence » quand, recommençant son opération, le fascisme allemand organisera la révolte dans les provinces sudètes et exigera de nous la « neutralité » entre ces insurgés et le gouvernement tchécoslovaque. Aurons-nous gagné la paix ?

Pas même à ce prix, car les provocations redoubleraient. Et nous aurions la guerre civile par surcroît. Pourquoi nos militaires, nos banquiers, nos fascistes ne feraient-ils pas chez nous ce qui aurait si bien réussi ailleurs et ne détruiraient-ils notre démocratie avec l'aide des baïonnettes étrangères ?

Alors, nous défendriions-nous enfin ? Qui ne voit qu'il serait trop tard !

C'est maintenant qu'il faut sauver la paix, en sauvant la République espagnole. Si, par défaut de courage, nous la laissons écraser, la guerre, la guerre la plus féroce, engagée dans les pires conditions, deviendrait à peu près inévitable.

Maintenant, ou jamais. Peut-être l'Europe n'attend-elle plus que quelques jours pour se décider. Si elle demeure encore irrésolue et craintive, elle aura fixé son terrible destin !

(*Le Populaire*, 9 août 1936.)

DISSOLUTION DE LA LIGUE POLONAISE DES DROITS DE L'HOMME

La Ligue française des Droits de l'Homme apprend que le gouvernement polonais vient de procéder à la dissolution de la Ligue polonaise pour la défense des Droits de l'Homme.

Les locaux de la Ligue et de ses sections de province ont été fermés, ses archives saisies. La police politique a commencé par opérer une perquisition chez le président, M. Strug, lauréat de l'Académie polonaise, écrivain vénéré dans toute la Pologne. Au domicile des avocats de la Ligue, la police s'est emparée, au mépris de tous droits, des dossiers constitués pour la défense de leurs clients.

Contre ces violences, indignes d'un pays civilisé et qui ravalent la Pologne au niveau des pays de dictature fasciste ou nazi, la Ligue française des Droits de l'Homme élève sa protestation véhémement. Mais elle ne s'étonne pas qu'un gouvernement de réaction forcée ait choisi pour victime la Ligue polonaise.

Alors que les partis étaient réduits au silence par la menace et la contrainte, la Ligue polonaise des Droits de l'Homme était devenue l'âme du mouvement pour la restauration des libertés démocratiques. Elle élevait ses protestations contre les camps de concentration, contre les condamnations arbitraires et les assassinats politiques. En politique internationale, elle exigeait le maintien de l'amitié polonaise avec les pays démocratiques, notamment avec la France, et elle ne craignait pas de dénoncer le ministre des Affaires étrangères, M. Beck, comme un agent d'Hitler. M. Beck et Hitler se sont vengés.

Toute la démocratie française — et quiconque a le souci de maintenir entre la Pologne et la France les traditionnelles relations d'amitié fraternelle — considère comme un défi la persécution infligée à la Ligue polonaise des Droits de l'Homme.

La Ligue française relève ce défi. Elle affirme sa solidarité entière avec ses amis de Pologne. Elle souhaite à la malheureuse Pologne, visée par trois de plus des abus de la force, la prompt disparition d'un régime qui ressuscite les pires traditions tsaristes.

(12 août 1936).

En même temps que nous portions à la connaissance de l'opinion publique le coup de force dont la Ligue polonaise des Droits de l'Homme venait d'être victime, nous saisissions l'Ambassadeur de la République polonaise en France et le Président du Conseil de la République polonaise de nos protestations.

Nous leur avons exprimé notre vive émotion et affirmé notre espoir que, la bonne foi du Gouvernement polonais ayant dû être surprise, il tiendrait, mieux informé, à revenir sur une décision qui risque de nuire à la Pologne dans l'esprit de ceux des Français à qui elle doit sa renaissance.

Quelques mesures de justice

AUX COLONIES

I

Grâces en Indochine

Nous avons reçu de notre collègue Marius Moutet, ministre des Colonies, la lettre suivante :

Paris, le 27 juillet 1936.

Monsieur le Président,

A diverses reprises, la Ligue française pour la Défense des Droits de l'Homme et du Citoyen est intervenue auprès du département des Colonies en faveur des condamnés politiques de nos possessions d'outre-mer.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que dès ma prise de service, j'ai tenu à traduire de manière immédiate et tangible aux peuples coloniaux relevant de mon autorité, la volonté d'apaisement qui anime le nouveau gouvernement.

C'est ainsi que, sans attendre la ratification par le Parlement des projets de lois de grâce amnistiante et d'amnistie déposés par le ministre Léon Blum, mais dans l'esprit de ces projets de loi, j'ai prescrit par câble du 16 juin aux gouverneurs généraux et gouverneurs de me soumettre, dans les plus courts délais, de larges propositions de grâce en faveur des condamnés politiques.

Je me suis réservé d'étudier personnellement, dans le plus large esprit d'équité, les dossiers des détenus que les chefs d'administration locale croiraient devoir écarter en raison des dangers que leur libération pourrait faire courir à l'ordre public.

Dans les colonies où existe encore le régime de l'Indigénat, j'ai demandé aux gouverneurs généraux et gouverneurs de me proposer, en faveur des indigènes frappés de peines administratives, des mesures d'élargissement analogues.

Enfin, j'ai prié les chefs de nos territoires d'outre-mer d'examiner avec la plus grande bienveillance la possibilité d'accorder, en vertu des pouvoirs qui leur sont conférés, de très larges libérations conditionnelles.

En ce qui concerne plus spécialement l'Indochine où le grand geste d'apaisement voulu par le gouvernement de Front populaire apparaissait particulièrement nécessaire, j'ai demandé à M. Robin de provoquer, dans l'esprit que j'ai indiqué plus haut, de la part des Souverains protégés, des décisions de grâce totale en faveur des condamnés des juridictions indigènes.

Pour compléter ces mesures, j'ai décidé de soumettre au chef de l'Etat des recours en grâce en

faveur de tous les condamnés indochinois dont la peine vient à expiration au cours de la présente année.

Il m'est particulièrement agréable de vous faire connaître pour notre grande possession asiatique, les premiers résultats de ces instructions.

En matière de justice française, le Gouverneur général a formulé 426 propositions de grâce totale, 89 propositions de commutation de peine, 5 propositions de réduction de peine ; à l'occasion du 14 juillet, il a prononcé en outre 107 libérations conditionnelles.

Les dossiers de 200 condamnés que ce haut fonctionnaire a cru devoir écarter, sont adressés au département pour examen de chaque cas.

En matière de justice militaire, où le pouvoir de décision appartient au ministre de la Guerre, seront présentées par mon intermédiaire 43 propositions de grâce totale, 22 propositions de commutation, 24 propositions de dispense de l'obligation de résidence.

Les dossiers de huit condamnés écartés feront l'objet d'un examen spécial.

En matière de justice indigène, il a été prononcé au Tonkin 162 remises totales de peine ; d'autre part, S. M. Bao-Dai a accordé, en ce qui concerne l'Annam, 399 grâces entières ou libérations conditionnelles.

Pour conclure, depuis l'arrivée au pouvoir du nouveau gouvernement, les dossiers de 1.871 condamnés pour faits politiques, par les diverses juridictions indochinoises, ont été examinés.

Pour 1.277 d'entre eux, des mesures de clémence sont déjà intervenues ou interviendront à bref délai, ce qui représente une proportion de 68,25 %.

Veillez agréer, M. le Président, l'expression de ma haute considération.

MARIUS MOUTET.

II

A la Réunion

Conformément aux instructions de M. Marius Moutet, ministre des Colonies, les mesures bienveillantes les plus larges ont été prises, dans la colonie de la Réunion, en faveur des détenus politiques.

Ces derniers, au nombre de 78, ont tous bénéficié de la mise en liberté provisoire, en attendant que la publication de la loi d'amnistie détermine les infractions qui seront couvertes et celles pour lesquelles les poursuites devront être continuées.

III

Passeports aux étudiants indochinois

Notre collègue M. Marius Moutet, ministre des Colonies, vient de prendre à l'égard des étudiants indochinois désireux de se rendre à l'étranger, des mesures de bienveillance particulières.

Voici la lettre que nous venons de recevoir de M. Moutet :

« Mon attention ayant été appelée sur les inconvénients que présente la procédure en usage pour la délivrance des passeports aux étudiants indochinois, j'ai immédiatement proposé à mon collègue de l'Intérieur certaines mesures qui auront pour effet d'abréger les délais d'établissement de ces documents.

« C'est ainsi que nos sujets et protégés français, désireux de se rendre à l'étranger, ou vou-

lant retourner dans leur pays d'origine, se présenteront désormais, au Service d'Assistance de mon département qui leur délivrera, séance tenante, une autorisation ; ils remettront cette pièce, accompagnée de leur demande de passeport, au service compétent de la Préfecture de Police et leur dossier, ainsi constitué, sera examiné de la même façon que ceux des citoyens français.

« En ce qui concerne les sujets et protégés coloniaux résidant en province, l'établissement des passeports sera assuré par les soins des autorités préfectorales après remise par l'intéressé, de l'autorisation délivrée par mon département.

« Je ne doute pas que ces nouvelles dispositions dont j'ai demandé l'application dans le plus bref délai, soient de nature à donner satisfaction aux légitimes revendications de nos jeunes étudiants indochinois. »

A LA JUSTICE

I

Le régime pénitentiaire

Nous étions intervenus auprès du Garde des Sceaux pour lui signaler un article du journal « Excelsior », donnant des précisions sur les « supplices » infligés aux détenus des maisons centrales (Cahier 20 juillet 1936).

Nous sommes heureux de publier la réponse de notre collègue M. Marc Rucari, ministre de la Justice :

« Vous avez bien voulu attirer mon attention, dans votre lettre du 11 mai 1936, sur plusieurs articles parus dans différents journaux, notamment dans « Excelsior » (numéros des 11, 12, 13 et 14 avril 1936) relatifs à l'exécution des peines dans les Maisons Centrales. Je n'ai pas manqué de faire procéder par mes services à une enquête approfondie à ce sujet.

« J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'il résulte de cette enquête que les faits relatés dans les articles précités sont inexacts ou notablement exagérés.

« Je tiens d'abord à affirmer qu'aucun châtiment corporel n'est infligé aux condamnés dans les établissements pénitentiaires français. Le personnel des prisons n'applique que les punitions prévues par le règlement. Vous trouverez ces punitions énumérées dans l'article 66 du décret du 29 juin 1923, qui sert de base au régime de l'emprisonnement en commun.

« La sévérité des sanctions édictées par ce texte est nécessaire. En effet, une stricte discipline est indispensable dans les établissements où l'emprisonnement s'exécute en commun. Or, des punitions rigoureuses et redoutées, comme la salle de discipline et la cellule, permettent seules de vaincre la mauvaise volonté de certains sujets, dont l'exemple peut être au plus haut point préjudiciable au maintien de l'ordre. Mais il est essentiel de noter que c'est seulement à une minorité de condamnés que les punitions en question sont, en

fait, infligées. La grande majorité des détenus des Maisons Centrales, font preuve d'une bonne conduite et ne subissent pas les rigueurs du règlement. Bien plus, ils bénéficient, en vertu de l'article 67 du décret du 29 juin 1923, d'avantages appréciables qui leur sont accordés à titre de récompense. J'attire spécialement votre attention sur le fait que les détenus, peuvent, en utilisant la partie disponible de leur pécule, améliorer journellement leur nourriture.

« Dans ces conditions, vous estimerez sans doute avec moi que le règlement des Maisons Centrales, s'il est assorti de punitions sévères permet, cependant, d'adoucir sensiblement la condition des condamnés dont la conduite et le travail ont été satisfaisants. Mais un texte ne vaut que par la façon dont il est appliqué. Je tiens, sur ce point, à vous faire connaître que, quoique l'enquête n'ait révélé aucune faute de la part du personnel pénitentiaire, j'ai rappelé à celui-ci que les détenus doivent être traités avec humanité, dans la mesure compatible avec la nécessité d'assurer une discipline stricte et une juste rigueur.

« Veuillez... »

II

Grâces**Gaucher, Mancini, Dumoulin**

Nos lecteurs se rappellent nos nombreuses interventions en faveur de Gaucher et de Madeleine Mancini.

Depuis des années, nous avons réclamé la révision de ces procès et la grâce des condamnés. Nos dernières démarches auprès de notre collègue M. Marc Rucart, Garde des Sceaux, viennent d'avoir le résultat suivant :

La peine des travaux forcés de Gaucher, incarcéré depuis le 19 mars 1929, est commuée en réclusion et la peine complémentaire de la relégation est supprimée.

Du fait de cette commutation, Gaucher n'est plus menacé de départ, alors qu'à chaque départ

annoncé ou prévu, la Ligue était obligée d'intervenir pour obtenir son maintien en France.

En ce qui concerne Madeleine Mancini, condamnée aux travaux forcés à perpétuité, sa peine est commuée à 15 ans de travaux forcés à dater de l'incarcération (22 juillet 1928).

Ce ne sont là que des réparations partielles, mais qui prennent leur importance du fait que c'est la première satisfaction que nous obtenons dans ces deux affaires.

Tous les Gardes des Sceaux successifs nous opposaient, en effet, jusqu'à présent, dans l'une et

l'autre affaire, l'autorité de la chose jugée et la présomption qui se trouve, pour la première fois, ébranlée.

La Ligue n'aura pas de cesse jusqu'à ce qu'elle ait obtenu la libération de Gaucher et de Madeleine Mancini et la réparation des injustices qui est due aux innocents.

En même temps, notre collègue M. Marc Rucart, Garde des Sceaux, nous a fait savoir qu'il soumettait le dossier du colonel Dumoulin à la Commission des libérations conditionnelles, dont la décision est incessamment attendue.

SANTÉ PUBLIQUE

Établissements sanitaires de Berck

Depuis de longues années, nous nous efforçons d'obtenir une amélioration du fonctionnement des établissements sanitaires de Berck-sur-Mer. Nous n'avions pas, jusqu'à présent, réussi à obtenir des ministres successifs tous les apaisements nécessaires. Nous sommes heureux de publier ci-dessous les indications que nous venons de recevoir du nouveau ministre de la Santé Publique.

« En réponse à votre communication du 29 juin, je m'empresse de vous donner quelques précisions au sujet des améliorations apportées dans l'installation et le fonctionnement des établissements de Berck, agréés pour donner leurs soins à des malades placés au compte des collectivités publiques.

« L'obligation imposée aux administrations départementales de soumettre à l'approbation du ministre, tout placement proposé, a permis de supprimer l'encombrement dans certains établissements, et d'obtenir une meilleure répartition des malades, en utilisant au maximum les installations les plus convenables. Dans ce but, une circulaire a été adressée aux préfets le 19 mai der-

nier ; elle donne des indications précises sur la valeur relative des sanatoria.

« Sous la menace d'un retrait d'agrément, des améliorations matérielles indispensables ont été obtenues dans quelques établissements (installations hydrothérapiques, aménagement de cabinets médicaux, etc...) Toutes les plaintes parvenues à ma connaissance ont été instruites avec rigueur, et dans tous les cas où elles ont été reconnues fondées, on s'est assuré que les erreurs ou les fautes commises ont été réparées.

« D'autre part, en vue d'organiser le contrôle permanent envisagé, le Préfet du Pas-de-Calais a été invité à soumettre à ce sujet au Conseil Général de son département, un projet de création d'un poste d'inspecteur d'hygiène adjoint, spécialement chargé d'exercer, sous l'autorité du Préfet, une surveillance rigoureuse de tous les établissements de cure, et de rechercher et de mettre en œuvre tous les moyens permettant d'améliorer dans toute la mesure du possible, le sort des malades soignés dans cette station. »

Nous nous félicitons d'avoir obtenu une réponse aussi décisive.

EN VENTE :

LES DÉCLARATIONS FRANÇAISES des DROITS DE L'HOMME (1789-1852)

TEXTES REUNIS ET ANNOTES

PAR

A. AULARD

Prix : 2 francs

En vente dans nos bureaux : 27, rue Jean-Dolent, Paris 114*. Chèque postal : Paris 218-35.

LES INSTITUTEURS DEVANT LE PROBLÈME DE LA PAIX

par André DELMAS

Secrétaire du Syndicat National

Nous serions sourds pour le reste de nos jours si nous n'avions pas eu la sagesse de ne rien vouloir entendre des protestations et des provocations auxquelles ont donné lieu dans une grande partie de la presse française les récents débats de notre Congrès de Lille.

J'ai eu l'occasion, à la fin de la dernière séance de ces importantes assises, de démontrer, en m'appuyant sur une citation du *Temps*, que le faux par omission constituait pour les salariés du Comité des Forges un procédé courant de discussion. D'ailleurs, il faut noter que presque tous les articles parus à propos de notre congrès ont été rédigés à Paris, sur la simple lecture d'un communiqué d'agence, par des gens qui n'ont jamais mis les pieds dans un congrès d'instituteurs et qui n'ont aucune idée de l'atmosphère dans laquelle se déroulent les débats...

... Ceci dit, je n'éprouve aucune difficulté à déclarer que tous les propos énoncés à la tribune du Congrès de Lille, sur la question de la paix, n'ont pas recueilli l'approbation du Bureau du Syndicat national. Certains de nos camarades, dont la bonne foi et la sincérité sont indiscutables, pensent que le désarmement immédiat et unilatéral offre à notre pays la seule possibilité de maintenir la paix en Europe. D'autres fidèles à des théories déjà anciennes, soutiennent que la grève générale insurrectionnelle, déclenchée à l'heure de la mobilisation, arrêterait net la guerre étrangère. Le Syndicat national des Instituteurs n'a pas approuvé ces thèses. Il les a repoussées à une énorme majorité. Mais la discussion devait forcément précéder le vote. La liberté de discussion est entière dans nos congrès. L'opinion d'une infime minorité peut être développée à la tribune. Le Congrès accueille avec courtoisie les déclarations les plus opposées. Cela, c'est l'exercice bien compris de la démocratie. Personne dans nos rangs n'accepterait qu'une opinion sincère fût brimée et dans l'impossibilité de s'exprimer.

A l'opposé des théories du pacifisme intégral, se placent les principes tout récents des communistes ou des communisants. Ils ont pu être développés dans une attention parfaite, bien que la presque totalité des délégués leur fût très nettement opposée.

La pensée des dirigeants responsables a été exprimée en fin de débat par *Vivès*, qui a su faire, aux applaudissements de tout l'auditoire, une analyse minutieuse et limpide de la situation internationale et qui a signalé avec justesse les points sur lesquels notre jugement de 1933 devait être précisé ou amendé, pour tenir compte des événements survenus depuis cette date.

La motion votée par 695 mandats contre 124 et 40 abstentions est la plus mesurée de toutes celles qui ont été adoptées par les Congrès du Syndicat national depuis 1933. Le silence fait par la grande presse sur le texte lui-même en est une preuve. Evidemment, la position ratifiée par près de 70.000 membres de notre organisation est chose négligeable et on n'a voulu retenir, pour alimenter une campagne contre les instituteurs publics, que les déclarations isolées.

Ces méthodes permettent de juger la moralité de leurs auteurs. Ce sont les mêmes d'ailleurs qui font à l'heure présente le jeu des dictatures fascistes, sans souci de leurs propres contradictions. Leurs vœux, dans l'atroce guerre civile d'Espagne, vont vers les insurgés, vers les rebelles que soutiennent Mussolini et Hitler. Ces hommes favorisent de tout leur pouvoir les projets dictatoriaux d'un *Franco* sans vouloir admettre que l'installation, sur notre frontière des Pyrénées, d'une nouvelle dictature, aggraverait singulièrement la position de notre pays. Les patriotes professionnels accusent, d'une part, les instituteurs pacifistes de défaitisme et, d'autre part, travaillent en vue de l'installation du fascisme en France avec l'appui des fascismes étrangers.

Les instituteurs peuvent prouver, eux, qu'ils ont les mains nettes. Leur probité ne peut pas être discutée. Ils n'émargent ni à des caisses occultes, ni chez les fournisseurs d'armements et ils n'admettront pas de leçons de la part de ceux qui, placés entre l'intérêt de leur pays et celui du fascisme international, ont déjà opté pour ce dernier.

Certains, en toute sincérité, croient pouvoir assurer la sécurité du pays et la paix européenne par l'augmentation de la durée du service militaire et par l'accroissement des dépenses d'armements. Nous ne leur défendons point de soutenir ces thèses, dont la guerre de 1914-1918 a pourtant montré l'exacte valeur. Nous sommes d'un avis opposé et nous entendons l'exprimer. C'est dans la voie du désarmement général qu'il faut s'engager avec décision pour préserver le monde d'une nouvelle hécatombe. Nous suggérons que des propositions pratiques de réduction des charges militaires, susceptibles d'être retenues, soient faites sans délai par le gouvernement français aux Etats européens, et notamment à l'Allemagne. Si l'on parvenait, dans un proche avenir, à renverser sur ce point la politique européenne actuelle, le cauchemar que nous vivons se dissiperait et l'espérance renaîtrait dans le cœur de tous les hommes de bonne volonté.

André DELMAS

(*Le Peuple*, 8 août 1936.)

CORRESPONDANCE

Une lettre de M. Henri Guernut

Mon cher Secrétaire général et Ami,

Un de nos collègues m'a signalé, il y a quelques jours seulement que, vous expliquant dans votre rapport moral (page 487, 2^e colonne) sur les effectifs de la Ligue, vous avez écrit :

« Les chiffres fournis par les statistiques depuis qu'elles sont dressées suivant une méthode rigoureuse (ce qui n'est pas très ancien) sont tous jours au-dessous de la vérité... on en vient à se demander si les évaluations d'autrefois, assez élastiques et toujours flatteuses, ne servaient pas à mieux les intérêts de notre grande association. »

Et notre collègue concluait : « Que répondez-vous à cette allusion? »

Je ne suivrai pas mon correspondant sur le terrain où il veut m'entraîner : je me bornerai aux observations que voici :

« Quelques mois après mon départ, lorsque la Trésorerie centrale eût encaissé la presque totalité des cotisations de 1932, vous avez fait établir, selon l'usage, par Mlle Glomon, alors chef du secrétariat, la statistique des ligueurs à jour de leurs cotisations. Elle en a trouvé 189.462. Vous en avez publié le relevé dans le Cahier, qui porte votre signature, du 30 juin 1933, page 424.

Comment Mlle Glomon a-t-elle procédé? S'est-elle bornée, comme vous semblez le croire, à diviser par 6 — montant de la part qui revient au Comité Central — le montant des cotisations reçues? Pas du tout. Dès cette époque, nous savions déjà que cette opération arithmétique ne donne qu'un chiffre approximatif. En l'espèce, il eut donné 189.104 adhérents.

Elle a procédé suivant une méthode que j'avais instituée depuis plusieurs années. Elle a prié les services de la Trésorerie de prendre une à une les feuilles où chacune de nos sections inscrit à notre usage les noms, prénoms et adresses des ligueurs qui ont effectivement payé leurs cotisations de l'année ; de pointer et de compter le nombre de ces payants, qui représente l'effectif réel de chaque section ; de faire le total des effectifs de toutes les sections installées. Je ne connais pas de méthode plus « rigoureuse ».

Ce travail a été revisé par une employée du secrétariat, contrôlé par le chef responsable. Il a donné, je le répète, 189.462 membres.

Je ne sais si cette évaluation est « flatteuse ».

Je sais qu'elle n'est pas « fantaisiste » et correspondait exactement à la réalité.

Veillez me croire, mon cher Secrétaire général et Ami, votre bien cordialement dévoué.

HENRI GUERNUT.

P. S. — *Vous voudrez certainement publier cette mise au point dans un prochain Cahier.*

* *

J'insère bien volontiers la lettre de Guernut, d'abord parce qu'elle est signée de lui, et aussi parce qu'elle me donne occasion de rendre une fois de plus hommage au zèle et au dévouement du personnel, passé et présent, de la Ligue. Quant à Guernut lui-même, il ne saurait être en cause, le chiffre litigieux de 189.462 adhérents ayant été publié sous ma responsabilité, dans les Cahiers du 20 juin 1933 dont j'avais la direction.

Mais Guernut se trompe sur le mode de calcul de ce fameux chiffre.

Il n'est pas exact qu'on ait procédé par addition des feuilles nominatives envoyées par les Sections — et pour une raison péremptoire : c'est qu'un grand nombre de Sections négligent de nous expédier ces feuilles ou de les tenir à jour, ce que tout le monde sait au Secrétariat. Une telle méthode de calcul aurait donné un résultat grossièrement déficitaire, et l'on s'est très sagement gardé d'y recourir.

Comment donc a-t-on procédé?

On a relevé, sur des livres spéciaux de la Trésorerie (dits livres noirs), le nombre de cartes payées par les Sections. Ce relevé devait, en principe, donner un total véridique et certain. Par malheur, l'expérience a démenti cet espoir. Pour des raisons multiples, les chances d'erreur étaient si grandes qu'en dépit de la conscience et de la patience du personnel affecté à ce travail, les calculs refaits pour la même année, sur les mêmes données des mêmes livres, aboutissaient chaque fois à un total différent.

Aussi bien la preuve en est-elle inscrite dans les Cahiers eux-mêmes. Si Guernut veut bien comparer, pour 1931 et 1932 (années antérieures à mon arrivée au Secrétariat général), les chiffres globaux, donnés à la page 405 des Cahiers de 1932, aux totaux des effectifs fédéraux (pour 1931,

page 404 des *Cahiers* de 1932; pour 1932, p. 422 des *Cahiers* de 1933), il constatera que les résultats, qui devraient coïncider, ne coïncident pas. Les chiffres globaux annoncent : pour 1931, 169.340 ligueurs; pour 1932, 179.355. Les totaux des Fédérations donnent : pour 1931, 178.845 ligueurs (soit 9.505 en plus); pour 1932, 183.146 (soit 3.791 en plus). La différence entre les deux années se chiffre, suivant le tableau global, par 10.015 — suivant le tableau fédéral, par 4.301 seulement.

Faut-il ajouter qu'une confusion de dates, parfaitement explicable par la multiplicité des opérations et leur complexité, faisait attribuer à l'année 1931 (*Cahiers* de 1932, page 405) le nombre de 169.340 adhérents qui appartient à l'année 1930 (*Cahiers* de 1931, page 252, dernière ligne du tableau récapitulatif)? A partir de cette confusion, les attributions de nombres ne correspondaient plus aux désignations d'années.

Compte tenu de ce décalage, les variations de chiffres, pour une même année, subsistent. En reportant à 1932 le chiffre de 189.462 faussement attribué à 1933, on trouve entre ce chiffre global et le total des chiffres fédéraux (183.146) une différence de 6.316.

Ce sont ces variations, les corrections qu'elles imposaient, l'incertitude qu'elles traduisaient, qui ont conduit le Secrétaire général, d'abord à suspendre la publication de tout chiffre global pour 1934 (*Cahiers* de 1934, p. 339) et 1935 (*Cahier* du

20 mai 1935), puis à rechercher une nouvelle méthode statistique, plus simple et plus sûre.

Cette méthode, due au trésorier général Georges Etienne, permet de connaître, mois par mois, le chiffre véritable des cotisations versées. Elle autorise les comparaisons de mois en mois, et d'année en année. Elle donnerait l'image vraie des effectifs annuels, si l'irrégularité des versements par les Sections ne maintenait pas le nombre des adhérents enregistrés au-dessous du nombre des adhérents réels (voir Rapport Moral de 1936, *Cahiers* page 487).

Ces précisions données à l'appui du Rapport moral, je dirai que les explications rétrospectives importent peu. Ce qui importe, c'est la situation présente de la Ligue et l'action qu'elle exige.

Dans une proportion incertaine, mais par l'effet de causes certaines (crise économique, propagande exclusive au profit du Rassemblement, préoccupation insuffisante du recrutement), nos effectifs ont baissé. Le Comité Central a proposé, le Congrès a décidé de donner un élan méthodique et puissant à la propagande. C'est l'effort qui s'impose d'urgence à tous ceux qui, de près ou de loin, sont au service de la Ligue.

Nous sommes heureux de penser que Guernut, redevenu membre du Comité Central, nous y aidera de ses conseils et de son action — comme nous-mêmes, pendant vingt ans, pour les mêmes tâches, nous l'avons fidèlement aidé.

EMILE KAHN.

LISEZ ET FAITES LIRE :

Victor BASCH

Professeur honoraire à la Sorbonne, Président de la Ligue des Droits de l'Homme

POUR LA DÉFENSE DES LIBERTÉS DÉMOCRATIQUES

LETTRE OUVERTE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL

PRIX : 0.75

EN VENTE DANS TOUTES LES SECTIONS LOCALES ET AU SIÈGE CENTRAL DE LA LIGUE

27, rue Jean-Dolent, PARIS-14^e (Réductions aux Sections) C/Chèque Postal 218-25 Paris

L'AIDE AU PEUPLE ESPAGNOL

Souscriptions adressées à la Ligue

1^{re} Liste

M. Victor BASCH, Paris	200 »	M. PRÉVOT, Longwy	20 »
M. HÉROLD, Lappras	100 »	M. DUPUY, Paris-XVI ^e	10 »
M. Emile KAHN, Paris	100 »	M. Maurice HALBWACH, Les Houches	100 »
YVONNE, MARCEL et LÉON	21 »	M. GRAUX, Lagny	100 »
M. CHARLES, Paris	100 »	M. TROTIN, Fournies	25 »
M. L. A., Ardèche	20 »	M. BOUTON, Sannois	10 »
M. E. R., Ardèche	20 »	M. ARVAULT, Paris-XVI ^e	100 »
M. VAYSSIÈRE, Paris	10 »	M. PONPOSI, Paris	10 »
M. Paul LAMBERT, Neuilly	10 »	Mlle CONRARD, La Courarde	10 »
M. LEBERT, Paris	20 »	M. Robert JOURDAIN, Paris	25 »
M. A. FABRE, Paris-XII ^e	200 »	Mme SAUNIER, Paris	10 »
M. Louis GEORGES	50 »	Mme ALEKAN, Paris	15 »
Docteur ECHERNIAT, Paris	50 »	M. Pierre ALEKAN, Paris	15 »
Mme la Générale PERCIN	50 »	M. HENRI ALEKAN, Paris	50 »
M. PASCOI, Paris	10 »	ANONYME, Paris	300 »
Mme SENDER, Paris	20 »	ANONYME, Paris	700 »
Quatre céramistes d'art	40 »	M. PFEFFERLE, Fontaine	20 »
M. CORNU, Paris-XIV ^e	6 »	TROIS LIGUEURS BAROISSAIS	30 »
M. BONAVITA, Vitry	5 »	M. FUVERGO, Saint-Etienne	10 »
Mlle LE COZ, Paris	20 »	SECTION DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME, Montfort-l'Amaury	152 »
M. GENTYL, Tours	10 »	COMITÉ RÉPUBLICAIN D'ILLIERS	247 65
M. BIRNBAUM, Paris-XIII ^e	50 »	M. Robert HERTOG, Lille	10 »
M. René BLAISE, Metz	20 »	FRONT POPULAIRE DE FIGEAC	625 »
M. CARON Julien (Section de Taverny)	15 »	ANONYME, Montargis	20 »
Mme CARON (Section XIX ^e -Amérique)	10 »	ANONYME, Lille	10 »
M. SCHILLER, Provins	20 »	SYNDICAT OUVRIER ET SECTION DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME, Biache-Saint-Vaast	305 »
M. BRUNSCHUNG, Pontarlier	100 »	SECTION DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME, Varengueville-sur-Mer	30 »
M. BOUERY, Paris-XVI ^e	10 »	M. et Mme DUBOIS, Paris-XIV ^e	5 »
ANONYME, Paris	20 »	M. JONOT, Villebon	10 »
M. MALICET, Paris-XV ^e	10 »	M. Jules BLOCH, Sèvres	100 »
ANONYME, Moret-sur-Loing	10 »	Julia KAHN, Paris	25 »
Mlle CUNEY, Luxeuil-les-Bains	50 »	M. CHAURAND, Arde	20 »
M. GROS, professeur au lycée de Nancy	50 »	M. NICAISE, Nanterre	20 »
M. DALLIER, Saint-Denis-sur-Sarthon	20 »	M. MAIRE, Paris	30 »
M. Lucien BLOCH, Paris-XII ^e	10 »	FONDERIE COOPÉRATIVE DES ARTISTES, Paris	83 »
M. Louis RAUX, Veules	100 »	Mme GALON, Paris	15 »
M. MOREL, Vichy	20 »	Mlle CONCHON, Paris	50 »
UN INSTITUTEUR BRETON, ami de la Ligue	15 »	Mme SERRES, Paris	5 »
M. KLEIN, Paris	10 »	Mme THIRION, Paris	10 »
ANONYME, Paris	10 »	UN GROUPE DE POSTIERS RÉPUBLICAINS, Noi- seau T. S. F.	130 »
Mlle COUGNENC, Paris	80 »	Mme GROUDEL, Nice	50 »
M. FRAYSSE, Paris	10 »	M. L. MEERSON, Londres	225 »
UN GROUPE D'EMPLOYÉS L. D. H.	47 50	M. Vincent KORDA, Londres	75 »
Mme L. D., Paris	20 »	MM. J. et N. CALMY, Londres	37 50
SECRÉTAIRE DE LA SECTION, Balbigny (Loire)	5 »	M. René WAUTERS, Paris	50 »
M. GIROUT, Paris	20 »	FRONT POPULAIRE DE SARTROUVILLE (Collecte faite par les chauffeurs de taxis Sartrou- ville-Porte Maillot)	150 »
Mme COTTY, Montmorency	10 »	M. SUPROT, Vihiers	20 »
M. de SAINT-DENIS, Paris-XIV ^e	100 »	Mme ZAMRYKOT, Le Compeix	37 »
M. MAROT, Angoulême	50 »	M. Exposito, La Blachère	20 »
Mme Vve GUERAZ, Vallery	50 »	M. BARGON, Montmorency	15 »
M. KAUFMANN, Strasbourg	100 »	P. R., Paris	200 »
Mme GERMAINE, Brides	200 »	M. Marcel LACEUX, Hérisson	20 »
M. ABEL, Brides	1.000 »	SECTION SOCIALISTE DE MOISSAC (Corrèze)	50 »
M. CONSTANTIN, Laval	100 »	7 ^e SECTION SYNDICALE DE JAVEL	507 »
M. le D ^r TARDY, Paris-XV ^e	15 »	M. DELPLIE, instituteur à Bonnières	188 »
M. Henri CAMARD, Nevers	20 »	VOLONTAIRES DU SERVICE CIVIL INTERNATIONAL	25 50
FÉDÉRATION SAMARITAIN OUVRIÈRE, Genève	10.837 40		
Mme BROCHARD, Paris	25 »		
R. P., Paris-XIV ^e	5 »		
ANONYME, Saint-Vincent	5 »		
M. PATTRAUD, Pierrefitte	25 »		
ANONYME, Buironfosse	10 »		
M. BOUTAY, Puy-Guillaume	10 »		
M. le D ^r CLAVEZ, Trévonx	50 »		
M. RIDERHAU, Paris-XV ^e	10 »		
M. TOUCANNE, Paris-XIII ^e	100 »		
M. QUESNOT, Saint-Grégoire	10 »		
M. CHEMINOT, Lagny	10 »		
M. LAPORTE, Palaiseau	160 »		
M. GUINET, Sétif	70 »		
M. ROBINET, La Trimouille	10 »		

Total 19.796 55

(A suivre.)

Le Gérant : JEAN AUGER.



Imprimerie Centrale du Croissant (Sté NHE)
19, rue du Croissant, Paris 2^e

POUR LA PROPAGANDE DE LA LIGUE

ENREGISTREMENT DE LA MANIFESTATION

du 14 Juillet, à Paris

La Ligue des Droits de l'Homme a pu faire enregistrer sur disques les principaux épisodes de la grandiose manifestation du 14 juillet 1936 à Paris.

L'enregistrement, d'une fidélité saisissante, permet de faire entendre, à l'aide de n'importe quelle machine parlante (pick-up ou simple phono), *les discours prononcés à la place de la Nation et le reportage radiophonique avec description et audition du cortège (chants et acclamations)*. Par la perfection de l'enregistrement se trouve reconstituée **L'ATMOSPHERE MEME DE L'INOUBLIABLE MANIFESTATION.**

Soucieux de mettre à la portée de toutes les Sections et Fédérations cet incomparable instrument de propagande, le Secrétariat général de la Ligue édite

UN ALBUM DE SIX DISQUES
(25 cm. double face)

comprenant :

- 1° *Le défilé populaire* (radio-reportage) ;
- 2° *Le discours du Président VICTOR BASCH, au nom du Comité National du Rassemblement populaire* (texte intégral) ;
- 3° *Le discours du Président du Conseil LEON BLUM* (texte intégral) ;
- 4° *La fin du défilé populaire* (radio-reportage).

Les six disques, encartés dans un album spécialement décoré, sont mis en vente au prix exceptionnel de **60 FRANCS** (emballage et frais d'envoi compris). *Cet album sera tiré à un nombre limité d'exemplaires et ne sera pas mis dans le commerce.*

Les Sections et Fédérations sont priées d'adresser leurs commandes au Secrétariat général de la Ligue, 27, rue Jean-Dolent, Paris (14^e) (service des disques), et d'y joindre le montant du prix d'achat.

Les livraisons se feront dans l'ordre même des commandes : **SE HATER !**

COMMENT SE PROCURER DES RESSOURCES ?

La propagande par le disque

Le Congrès de Dijon a décidé qu'une contribution spéciale de 2 francs par membre serait versée par les Sections à la Trésorerie générale à partir du 1^{er} août 1936.

Les Sections qui ont déjà perçu les cotisations de 1936 font part de leurs embarras au Secrétariat général ; Comment se procurer des ressources suffisantes ?

Réponse : Organiser des réunions attrayantes et des fêtes, et percevoir un droit d'entrée.

L'édition des disques du 14 juillet vient à point pour donner aux réunions payantes un élément d'attrait certain. Toute Section peut louer à bon compte une machine parlante et, s'il le faut, un haut-parleur. La réunion, bien annoncée, sera fructueuse : quel républicain, quel démocrate, se priverait de la joie d'entendre la parole vivante du Président du Rassemblement populaire et du Président du Conseil ?

Qu'un membre de la Section, en quelques phrases simples, présente l'audition — qu'il montre l'objet du Rassemblement populaire, la signification et la portée de la manifestation du 14 juillet — qu'il fasse appel aux adhésions à la Ligue : et la Section recueillera non seulement les sommes nécessaires au versement de la contribution spéciale, mais un surcroît de ressources permanentes !

BULLETIN

DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

SECTIONS ET FÉDÉRATIONS

Campagnes de la Ligue

Agitation fasciste au quartier latin. — La Fédération du Jura et les sections d'Angers (Maine-et-Loire), Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées), Bar-sur-Seine (Aube), Boucau (Basses-Pyrénées), Chamalières (Puy-de-Dôme), La Ciotat (Bouches-du-Rhône), Cluny (Saône-et-Loire), Confolens (Charente), Couhé (Vienne), Ezy-sur-Eure (Eure), Mouchard (Jura), Néré (Charente-Inférieure), Outreau (Pas-de-Calais), Permes (Haute-Saône), Pierrelite (Seine), Redon (Ille-et-Vilaine), Saint-Calais (Sarthe), Saint-Claude (Jura), Vannes (Morbihan) protestent contre les manifestations des étudiants fascistes de la Faculté de Paris contre le professeur Jeze ; demandant aux pouvoirs responsables et au Ministère de l'Éducation Nationale de prendre toutes mesures nécessaires pour rétablir l'ordre et la dignité à la Faculté de Droit ; La Ciotat (Bouches-du-Rhône) demande le renvoi au travail manuel des étudiants fascistes, leur radiation de toutes les facultés et la suppression des bourses dont ils pourraient être titulaires (janvier-mars 1936).

— La Fédération du Jura et les sections d'Arbois, Mouchard, Saint-Claude (Jura) indignées par les troubles scandaleux du quartier Latin, proteste contre l'anarchie fasciste qui règne à la Faculté de Droit ; demande des sanctions immédiates d'une exemplarité sévère allant jusqu'à l'exclusion définitive de tous les éléments fascistes perturbateurs ; estime que la Faculté doit rester ouverte à la jeunesse studieuse et le professeur Jeze maintenu à son cours (5 mars 1936).

— Chalons-sur-Saône (Saône-et-Loire) demande que les privilèges moyennageux dont se réclament les étudiants, soient abolis (30 janvier 1936).

— Chevaux (Charente-Inférieure) demande au Comité Central d'intervenir auprès du ministre intéressé pour le maintien de l'ordre à la faculté de droit. (9 février 1936).

— La Crèche (Deux-Sèvres) émet le vœu que soit mis un terme à l'agitation entretenue à la Faculté de Droit de Paris par les fauteurs de désordre qui ne sont même pas des étudiants et qui cherchent à atteindre M. Henri Guernut, si heureusement placé à la tête du ministère de l'Éducation Nationale (8 mars 1936).

— Philippeville (Constantine) exprime au professeur Jeze sa vive sympathie et demande au Ministère de l'Éducation Nationale d'assurer aux étudiants sérieux la continuité et la liberté des études. (5 février 1936).

— Pont-Rémy (Somme) s'élève contre l'agitation des fascistes à la Faculté de Droit de Paris ; demande la stricte application de la loi pour tous et proteste contre les condamnations bénignes infligées aux meneurs. (8 février 1936).

— La Rochelle (Charente-Inférieure), s'associe à la protestation du Comité Central contre l'agitation au quartier Latin. (9 février 1936).

— Saint-Calais (Sarthe) espère que, le cas échéant, les organisations ouvrières sauront suppléer à l'inertie gouvernementale et défendre l'ordre républicain contre les étudiants fascistes et leurs inspirateurs.

— Saint-Jean-d'Angély (Charente-Inférieure) demande que soient impitoyablement chassés des facultés les étudiants fascistes qui provoquent l'arrêt des études. (26 janvier 1936).

— Vannes (Morbihan) accorde son entière confiance à M. Guernut, ministre de l'Éducation Nationale pour rétablir l'ordre à la Faculté de Droit. (Février 1936).

Aggression fasciste contre M. Blum. — Les fédérations de la Côte-d'Or, Héroult, Seine et Vendée et les sections de Albi (Tarn), Anduze (Gironde), Bar-sur-Seine (Aube), Bernay (Eure), Bondy (Seine), Castelnau-d'Audoubert (Chamalières (Puy-de-Dôme), Chantonnay (Vendée), Châteauneuf-l'Éclair (Cher), Chelles (Seine-et-Marne), Le Cheylard (Ardèche), Choisy-le-Roi (Seine), La Ciotat (Bouches-du-Rhône), Cléguérac (Morbihan), Colmar (Haut-Rhin), Croix-de-Vie (Vendée), Dijon (Côte-d'Or), Epemay (Marne), Ferrières-en-Gâtinais (Loiret), Fleury-les-Aubrais (Loiret), Fontainebleau (Seine-et-Marne), Forges-les-Eaux (Seine-Inférieure), Hussein-Dey (Alger), Jan-Dignac-Lozac (Gironde), Lamotte-

Bouvron (Loir-et-Cher), Malain (Côte-d'Or), Montigny (Charente-Inférieure), Montluçon (Allier), Mostaganem (Oran), Neuville-sur-Saône (Rhône), Neuvy-sur-Loire (Nièvre), Nogent-sur-Aube (Aube), Orsay (Seine-et-Oise), Parame (Ille-et-Vilaine), Paris XIX^e (Combat-Villette-Pont-de-Flandre), Pré-en-Pail (Mayenne), Reibel (Ardennes), Saint-André-de-Cubzac (Gironde), Saint-Claude (Jura), Saint-Cloud (Seine-et-Oise), Saint-Dizier (Haute-Marne), Saint-Jean-de-Luz (Basses-Pyrénées), Saint-Jeanet (Alpes-Maritimes), Saint-Malo-Saint-Servan (Ille-et-Vilaine), Saint-Marcellin (Loire), Saint-Nazaire (Loire-Inférieure), Saintes (Charente-Inférieure), Sannois (Seine-et-Oise), Serqueux-Forges-les-Eaux (Seine-Inférieure), Sillé-le-Guillaume (Sarthe), Suresnes (Seine), Toul (Meurthe-et-Moselle), La Tranche-sur-Mer (Vendée), Treignat (Allier), Vence (Alpes-Maritimes), Villefranche-sur-Saône (Rhône), Viry-le-François (Marne), protestent contre l'agression fasciste dont a été victime le citoyen Léon Blum ; l'assurent de leur sympathie, lui souhaitent un prompt rétablissement, flétrissent les agissements scandaleux des fascistes et comptent sur l'intervention du Comité Central pour assurer la dissolution de toutes les bandes fascistes ; La Ciotat demande l'application sévère des lois en vigueur ; Saint-Malo-Saint-Servan espère que le Gouvernement prendra les mesures nécessaires pour assurer le châtiment des coupables (février-mars 1936).

— Châteauroux (Indre), Cysoing (Nord), Fontenay-sous-Bois (Seine), Lourdes (Hautes-Pyrénées), Malo-les-Bains (Nord), Paris XIII^e (Seine), Pornichet (Loire-Inférieure), Sèvres (Seine-et-Oise), Sotleville-les-Roucn (Seine-Inférieure), Villeneuve-la-Guyard (Yonne), Virrolay (Seine-et-Oise), protestent contre l'attentat commis sur la personne du citoyen Léon Blum ; expriment leur sympathie à M. Léon Blum et à Mme et M. Monnot et les félicitent de leur courage ; réclament l'application des lois de défense républicaine et la garantie de la sécurité personnelle du citoyen (février-mars 1936).

— Alizer (Affaire). — Albi (Tarn), La Rochelle (Charente-Inférieure) s'associe à la protestation du Comité Central au sujet de l'affaire Alizer. (9 février 1936).

— Laure-Minervois (Aude) demande l'ouverture d'une nouvelle instruction pour la recherche de la vérité et la poursuite des vrais coupables. (14 février 1936).

— Bazège (Haute-Garonne), Hussein-Dey (Alger), émettent le vœu que le procès Alizer soit révisé et que l'innocence soit reprise au point où l'a laissée le juge Duchemin. (25 février 1936).

— Hommes (Indre-et-Loire) émet le vœu que le déni de justice qui a clos l'affaire Alizer, constate la partialité de la magistrature et souhaite l'épuration de cette corporation. (1^{er} mars 1936).

— Orange (Vaucluse) salue la mémoire d'Alizer ; flétrit ses assassinats légaux et moraux ; s'élève contre la spoliation des indigènes aux colonies ; proteste contre les conditions du procès de Bordeaux, en réclame l'annulation ; émet le vœu qu'une motion soit présentée au Congrès de Dijon, afin que la famille d'Alizer et ses défenseurs puissent être assurés que la Ligue fait siennes leurs revendications. (Mars 1936).

Armes de guerre. — Confolens (Charente), réclame l'interdiction de la fabrication et du commerce privé des armes. (2 février 1936).

— Oraison (Basses-Alpes) demande que soient strictement contrôlés la vente et la fabrication des armes en attendant l'institution du monopole d'État. (26 janvier 1936).

Banque de France. — Confolens (Charente) s'élève contre la dictature de la Banque de France qui influence la politique intérieure et la politique extérieure ; demande au Comité Central d'étudier un projet de loi qui, mettant la Banque de France sous la tutelle effective de l'État, en ferait un organisme au service de la Nation et dont le rôle serait de soutenir le Crédit public au lieu de faciliter la politique rétrograde de quelques particuliers. (2 février 1936).

Conférence internationale sur le droit national socialiste. — Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or), Noisy-le-Sec (Seine), Sétif (Constantine), Yassinéaux (Haute-Loire) approuvent et encouragent l'action de la grande Conférence internationale sur le droit national-socialiste et s'associent d'avance aux décisions qui pourront y être prises. (Décembre 1935).

Conflit italo-éthiopien. — Les Fédérations de la Gironde et du Nord et les sections d'Andelys (Eure), Brancion (Hautes-Alpes), Confolens (Charente), Belettes (Pas-de-Calais), Hissou (Aisne), Hirson (Aisne), Ruffec (Charente), Hissou (Nord), Hirson (Aisne), Saint-Rambert-l'Isle-Verte, Saint-Paul-Les-Dax (Landes), Saint-Rambert-l'Isle-Verte (Rhône), La Souterraine (Creuse), Taillebourg (Charente-Inférieure), Tonnay-Boutonne (Charente-Inférieure), Vouzon (Loir-et-Cher), Yport (Seine-Inférieure) demandent l'application rigoureuse des sanctions économiques et financières, pour mettre fin, le plus tôt possible au conflit italo-éthiopien et redonner à la France le prestige et l'autorité qu'elle avait à la S. D. N. (Décembre-février 1936).

— La Fédération de la Gironde et les sections des Andelys (Eure), Cozes (Charente-Inférieure), Epemay (Marne) approuvent l'action du Comité Central et son intervention en faveur de l'Ethiopie. (Décembre-Janvier 1936).

— La Fédération de la Gironde et la section de la Souterraine (Creuse), expriment le vœu que le poste de radiodiffusion dont dispose la S. D. N. soit mis au service d'une propagande destinée à éclairer le peuple italien. (Décembre-Janvier 1936).

— La Fédération du Nord et les sections de Confolens (Charente), Doué-la-Fontaine (Maine-et-Loire), Hazebrouck (Nord), Hissou (Aisne), Mézières (Ardennes), Montigny-les-Metz (Moselle), Mornant (Vendée), Noisy-le-Sec (Seine), Ruffec (Charente), Saint-Jean-d'Angély (Charente-Inférieure), Saint-Paul-Les-Dax (Landes), Yport (Seine-Inférieure) demandent au Gouvernement français de respecter le Pacte de la S. D. N. (Décembre-février 1936).

— Les Andelys (Eure), Oraison (Basses-Alpes) s'élèvent contre l'agression de l'Italie; émettent le vœu que la S. D. N. fasse jouer dans son intégralité l'assistance mutuelle en faveur de l'Ethiopie. Oraison demande une étude sincère et complète des véritables causes du conflit, une révision équitable des traités et une nouvelle distribution, sous le contrôle de la S. D. N. des mandats coloniaux. (Décembre-Janvier 1936).

— Briangon (Hautes-Alpes) demande que les Nations demeurent étroitement unies contre l'agresseur. (26 janvier 1936).

— Le Bugne (Dordogne) demande l'application immédiate à l'agresseur, dans le conflit italo-éthiopien, de toutes les sanctions économiques susceptibles d'amener au plus tôt la paix et de faire réfléchir tous les agresseurs éventuels. (18 mars 1936).

— Jarnac (Charente), Chantonnay (Vendée), Noisy-le-Sec (Seine), Toul (Meurthe-et-Moselle) protestent contre la solution du conflit italo-éthiopien envisagée par le gouvernement français insistant une prime à l'agresseur; Chantonnay regrette que les parlementaires-ligueurs s'associent à de telles mesures contrairement au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. (Décembre-Janvier 1936).

— Chézac (Charente-Inférieure), Domont (Seine-et-Oise), Fouras (Charente-Inférieure), Saint-Mihiel (Meuse), La Souterraine (Creuse), s'indignent de la barbarie avec laquelle l'Italie conduit la guerre en Abyssinie et en particulier du bombardement des ambulances. Dormont félicite la Ligue et son Président Victor Basch pour la protestation envoyée à la S. D. N. et s'y associe pleinement. (Janvier 1936).

— Le Ciotat (Bouches-du-Rhône) proteste contre la guerre d'agression impérialiste imposée par Mussolini au peuple italien. (Février 1936).

— Doué-la-Fontaine (Maine-et-Loire) émet le vœu que le gouvernement prenne d'urgence des mesures vigoureuses afin de redresser notre politique tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. (19 janvier 1936).

— Flize (Ardennes) proteste contre le bombardement prémédité et répété des ambulances de la Croix Rouge par l'aviation italienne; demande à la S. D. N. d'ouvrir une enquête sur ces violations des conventions internationales et de radiodiffuser la vérité au peuple italien odieusement trompé par son gouvernement. (1^{er} mars 1936).

— Hanot (Tonkin) déplore la politique du gouvernement Laval; s'associe au manifeste de la Ligue du 5 décembre et à la résolution du Comité Central du 19 décembre et émet le vœu que le Gouvernement s'efforce, par l'application des sanctions prévues par le Pacte, de mettre fin au conflit italo-éthiopien; appelle sur l'action continue du Comité Central pour intensifier sa campagne en faveur de la Paix. (2 janvier 1936).

— Issore (Puy-de-Dôme) proteste contre la proposition faite à M. Mussolini par M. Laval, proposition donnant une prime à l'agresseur. (18 janvier 1936).

— Jarnac (Charente) constate la force des principes du pacte de la S. D. N., regrette l'échec de la politique de désarmement qui facilitait l'organisation de la sécurité collective; affirme que l'organisation de Genève, s'il est servi par d'authentiques représentants des peuples, peut seul assurer la paix en Europe et dans le monde; admet les nouvelles de revenir aux seules solutions qui peuvent garantir le statut de la paix — désarmement, répartition équitable des matières premières et des territoires, ententes commer-

ciales et économiques, abaissement des frontières. (18 janvier 1936).

— Meudon (Seine-et-Oise) demande que soient examinées les conditions qui ont provoqué les incidents franco-anglais en faisant suspecter la loyauté de la France; estime qu'il serait intéressant de connaître 1^o les conditions dans lesquelles s'est effectuée la cession d'une partie de la Somalie Française; 2^o les clauses financières autorisant l'Italie à monopoliser à son profit les fortunes de ses nationaux domiciliés à l'étranger, mesure qui aurait produit un total de plusieurs centaines de millions de lires rien que pour la France et qui pourrait n'être qu'une manière d'emprunt déguisé destiné à financer l'expédition d'Ethiopie. (30 novembre 1935).

— Mézières (Ardennes), Montigny-les-Metz (Moselle), Toul (Meurthe-et-Moselle) protestent contre la proposition Laval-Hoare. (28 décembre 1935).

— Noisy-le-Sec (Seine) demande au Comité Central d'alerter l'opinion en faveur d'une politique de sécurité collective et de solidarité internationale. (10 décembre 1935).

— Noisy-le-Sec (Seine) s'associe au verdict de culpabilité rendu par la S. D. N. contre le fascisme italien; auteur de guerre; invite l'assemblée de Genève à prendre sans tarder les mesures susceptibles de paralyser l'agresseur; proclame son attachement aux libertés démocratiques et à la cause de la paix. (Janvier 1936).

— Paris XIX^e (Combat-Villeite-Pont-de-Flandre) demande au Comité Central de persévérer dans ses démarches pour obtenir une solution rapide et équitable du conflit dans le cadre de la S. D. N. (Décembre 1935).

— Sannois (Seine-et-Oise) proteste contre le silence observé par la Croix-Rouge Française, à l'égard des crimes commis par les aviateurs italiens, sur les ambulances en Ethiopie.

— Sisteron (Basses-Alpes) demande l'intervention du Comité Central auprès de la S. D. N. pour faire cesser la guerre italo-éthiopienne; regrette que parmi les formations sanitaires de la Croix Rouge envoyées en Ethiopie il ne s'y trouve aucune formation française. (22 janvier 1936).

— La Souterraine (Creuse), Yport (Seine-Inférieure) demande qu'une enquête de la S. D. N. soit faite sur la violation des conventions internationales en Ethiopie; demande que le pacte d'assistance mutuelle garantie effectivement l'avenir. (8 janvier 1936).

— Taillebourg, Tonnay-Boutonne (Charente-Inférieure), protestent contre le bombardement des hôpitaux et des ambulances de la Croix Rouge en Ethiopie. (26 janvier 1936).

— Trappes (Seine-et-Oise) dénonce le rôle abject de la grande presse d'information dans le conflit italo-éthiopien, blâme la politique extérieure du gouvernement Laval qui a permis à l'Italie de passer outre au jugement prononcé par 51 nations, demande que le délégué de la France à Genève s'associe à toute mesure susceptible d'arrêter ou d'abréger le conflit italo-éthiopien, mais dans le cadre de la S. D. N. (25 janvier 1936).

Décrets-Lois. — La Fédération d'Eure-et-Loir félicite le Comité Central de son attitude dans la lutte contre les décrets-lois. (24 novembre 1935).

— La Fédération de la Gironde demande aux parlementaires républicains le vote d'urgence des projets de lois Chauvin et Gouin. (1^{er} décembre 1935).

— Les Fédérations de la Gironde et de la Seine et les sections de Doué-la-Fontaine (Maine-et-Loire), Hirson (Aisne), Jalons-les-Vignes (Marne), Montigny-les-Metz (Moselle), Montrouge (Seine), Mouchard (Puy-de-Flandre), Vendée, Paris XIX^e (Combat-Villeite-Pont-de-Flandre), Pesme (Haute-Saône), Rouillac (Charente), Villefranche-de-Lauragais protestent contre les décrets-lois injustes, sans rapport avec la défense du franc et contre leur principe antidémocratique et arbitraire, et demandent leur abrogation. (Décembre 1935-mars 1936).

— La Chambre (Savoie), Cherchell (Alger), Epemay (Marne), Jarnac (Charente), Tuels (Bouches-du-Rhône) déclarent que la réforme des Ecoles Normales ne peut procurer aucune économie budgétaire; elle écarte de ces écoles les enfants des familles laborieuses et les ouvre aux enfants des familles bourgeoises; elle modifie totalement le recrutement et par conséquent la composition du personnel enseignant; c'est une mesure antidémocratique qui aboutira au sabotage de l'école laïque; réclament impérieusement l'abrogation de ce décret. (17 janvier 1936).

— Bédarieux (Hérault) proteste contre les décrets-lois, en particulier contre celui qui concerne la réforme des écoles normales et demande leur abrogation. (12 février 1936).

— La Chambre (Savoie) proteste contre le décret-loi du 31 octobre 1935 qui institue le délit pour offense aux chefs d'Etat étrangers, le délit sur les fausses nouvelles de nature à ébranler la discipline ou le moral des armées et en demande l'abrogation. (Janvier 1936).

— Meudon (Seine-et-Oise) demande à la Ligue de mettre

tout en œuvre pour contraindre les assemblées législatives et le Pouvoir Exécutif à accomplir leur devoir fixé par les lois antérieures aux décrets fantaisistes. (30 novembre 1935).

— Montsoult (Seine-et-Oise) demande au Comité Central d'intervenir auprès des pouvoirs publics pour l'abolition du décret-loi Doumergue de juillet 1934, supprimant l'abattement pour la femme du contribuable, en matière d'impôt sur les salaires. (7 mars 1936).

— Neuves-Maisons (Meurthe-et-Moselle) proteste contre les décrets-lois et surtout contre ceux qui modifient la liberté de la presse et ceux qui portent atteinte aux droits sacrés des combattants. (29 décembre 1935).

— Orange (Vaucluse) proteste contre les décrets-lois en général et en particulier contre ceux qui établissent un système nouveau d'avancement des fonctionnaires et une liquidation anti-démocratique des retraités, frappant à la fois les jeunes et les vieux serviteurs de l'Etat. (Mars 1936).

— Pontivy (Morbihan) réclame l'abrogation du décret-loi de M. Laval qui a rétabli le crime de lèse-majesté (Février 1936).

— Trappes (Seine-et-Oise) blâme les parlementaires ayant délégué leurs pouvoirs à un gouvernement qu'ils sont chargés de contrôler ; s'élève contre la ratification des décrets-lois antidémocratiques. (25 janvier 1936).

— Villeurbanne (Rhône) renouvelle sa protestation contre le décret-loi concernant le relèvement des droits universitaires ; demande au Comité Central d'intervenir pour obtenir l'abrogation d'une mesure aussi antidémocratique. (Février 1936).

Dictature et fascisme. — La Fédération des Bouches-du-Rhône s'associe à l'ordre du jour voté par le Comité Central réclamant la liberté des couloirs du Palais de Justice et le respect des personnes ; réclame des mesures sévères de surveillance et de police. (Février 1936).

— La Fédération d'Eure-et-Loir demande une action rapide et inexorable pour défendre la liberté de tous, contre les attaques des fascistes. (24 novembre 1935).

— La Fédération du Jura et les sections d'Aumagne (Charente-inférieure), Ferrières-en-Gâtinais (Loiret), Saint-Claude (Jura) approuvent l'action du Comité Central.

— La Fédération du Jura et les sections d'Albi (Tarn), Denain (Nord), Bourges (Charente-inférieure), Laure-Minervois (Aude), Malain (Côte-d'Or), Ouzouer-sur-Loire (Loiret) Saint-Claude (Jura), Sannois (Seine-et-Oise), La Seyne (Var) demandent que la loi soit sévèrement appliquée aux meneurs fascistes et à leurs complices, afin d'éviter le retour de faits tels que les incidents du Palais de Justice, de la Faculté de Droit et l'agression contre M. Blum. (Février 1936).

— Asnières-les-Bourges (Cher), Château-Gontier (Mayenne), La Courneuve (Seine), Dijon (Côte-d'Or), Jaa-Dignac-Loirac (Gironde), Montluçon (Allier), Mouchard (Jura), Neuville-sur-Saône (Rhône), Roubaix (Algérie), Sannois (Seine-et-Oise), Saint-Fort-sur-Gironde (Charente-inférieure), Saint-Malo-Saint-Servan (Ile-et-Vilaine), Saint-Jean-de-Luz (Basses-Pyrénées), Sète (Hérault), Les Vans (Ardèche) réclament l'application des rigueurs de la loi aux agresseurs fascistes, qui menacent les libertés publiques, préparent la guerre civile et le renversement du régime républicain. (Février 1936).

— Autun (Saône-et-Loire) félicite le Comité Central de son action en faveur du rassemblement populaire ; assure son Président Victor Basch et son Secrétaire général E. Kahn de son absolue confiance ; proteste contre les attaques odieuses dont sont victimes tous ceux qui résistent au fascisme. (15 mars 1936).

— Bazèges (Haute-Garonne) approuve l'action du Comité Central et les mesures prises par le Gouvernement contre les agresseurs du citoyen Blum. (mars 1936).

— Bussac-la-Forêt (Charente-inférieure) demande au Comité Central de persévérer dans son rôle d'animateur du Rassemblement populaire ; exprime sa sympathie aux victimes du fascisme, aux ouvriers tombés à Limoges, à MM. Cot, Frot, Blum, Jéze ; souhaite que des mesures énergiques soient prises contre le désordre à la Faculté de Droit ; espère que les ligues fascistes seront frappées de dissolution. (15 mars 1936).

— Colmar (Haut-Rhin) dénonce le vrai coupable : Ch. Maurras, responsable des crimes contre la République, dont l'arrestation devient une nécessité pour la sauvegarde des citoyens et du régime républicain. (Février 1936).

— Croix-de-Vie (Vendée) demande que le gouvernement de la République fasse respecter l'ordre en France et permette le plein exercice de leurs droits à tous les citoyens quelles que soient leurs opinions. (15 février 1936).

— Epernay (Marne) prie le Comité Central de protester auprès du Gouvernement contre les menées trop longtemps tolérées des ligues fascistes. (Février 1936).

MEMENTO BIBLIOGRAPHIQUE

Halévy et autres : *Inventaires* (Alcan, 1936). — Ce volume contient une série de conférences récemment faites au Centre de Documentation sociale que dirige notre collègue et ami Bouglé. Leur objet commun était d'étudier la crise sociale d'aujourd'hui à travers les idéologies nationales. Les spécialistes les plus compétents ont apporté ici sur l'Allemagne, l'Angleterre, l'Italie, l'U.R.S.S., les Etats-Unis, le Japon, les résultats de leurs recherches et aussi de leurs observations faites sur place. La France a été étudiée par C. Bouglé qui, en outre, dégage dans une vigoureuse et concise préface, les leçons dominantes de ces remarquables inventaires. — R. P.

ALENÇY : *Les premiers éléments du droit* (Librairie d'Education Nationale, 1935). — C'était une périlleuse gageure de vouloir condenser tous les principes et les règles de notre droit public et du droit privé en 600 pages et sans donner dans la sécheresse purement énumératrice. M. Alençy a remarquablement réussi cette difficile entreprise. Son livre, par ses précisions est un manuel complet et un aide-mémoire fort utile ; par son tour philosophique, explicatif et synthétique, il constitue, en outre, un excellent instrument de culture juridique et de formation intellectuelle. — R. P.

ALAIN : *Propos d'économie* (Gallimard, 1935). — A sa manière, qui ne redoute point le paradoxe, au fond, ni la subtilité recherchée, en la forme Alain expose ses vues d'économiste. Ce sont plutôt celles d'un moraliste un peu grandeur et qui l'entend crié — d'un traditionaliste : Alain n'est pas très loin de Ruskin ou de Gandhi, quant à sa conception de l'organisation du travail et de la vie économique. Ses thèses, pour contestables qu'elles soient souvent, donnent toujours à réfléchir. — R. P.

La guerre d'Ethiopie et la conscience française (Union pour la vérité, 10 fr. — Les entretiens de l'U. P. V., qui, depuis plus de quarante ans, se poursuivent régulièrement ont porté, au début de l'année sur le conflit italo-éthiopien. Les thèses les plus diverses se sont affrontées, soutenues avec une égale bonne foi et un même désir d'aller au fond des choses. P. de Lamex et G. Scelle ont ouvert les débats par des exposés précis ; Bouglé, Desjardins, André Gide, Massis, Magros, Sarraut, d'autres encore, y ont pris part et Guy-Grand les a dirigés et en a tiré la philosophie. On conçoit l'intérêt du volume qui relate ces entretiens, auxquels d'importantes annexes apportent un utile complément. — R. P.

JEAN B... : *Glanes* (Ed. Domat-Moutchrestien, 1936). — « De quelque mot profond tout homme est le disciple... » Ce vers de Hugo pourrait servir d'épigraphie à ce recueil composé et préfacé par M.-G. Piroie, à la demande de feu, Jean B... auquel l'unissait nous dit-il et nous l'en croyons, une étroite intimité intellectuelle. Ce livre est un recueil de pensées, prises chez divers auteurs, dont les noms ne figurent qu'en annexe, et qui concernent surtout le problème de la connaissance, celui de la mort et la vie politique. Il s'en dégage une philosophie humaine, désabusée, mais sereine et dont les inspirations maîtresses paraissent être le déterminisme de Taine et l'opéicisme de France. Sans sa forme objective, ce recueil est la confession poignante d'un esprit qui, au-dessus de tout, a voulu mettre la recherche et le culte de la vérité, dit-il y sacrifier son bonheur affectif. On le relira. — R. P.

Jean GAUMONT : *Le « Commerce véridique et social » et son fondateur Michel Devrion* (Amiens, Imprimerie Nouvelle, 1935). — Signalons aux coopérateurs cette solide monographie où le patient et méticuleux historien qu'est J. Gaumont fait revivre une belle figure de militant ouvrier des années quarante. — R. P.

RECTIFICATION

CONGRES DE DIJON (VŒUX)

Nous avons indiqué dans le numéro 25 des Cahiers, du 10 août, page 587, que le premier vœu sur l'armée a été adopté sur proposition de la Fédération de Maine-et-Loire, des Sections de Mulhouse et de Paris-3.

Lire Paris-7, au lieu de Paris-3.